



Agenda 21



Diagnostic

Ville de Saint-Jean-de-Boiseau



Sommaire

Le développement durable : un enjeu mondial	2
L'Agenda 21 local : un plan d'actions à notre échelle	3
Le diagnostic : première étape de l'Agenda 21	4
Le diagnostic : méthodologie	5
Acronymes et abréviations	6
Plan du diagnostic	7
Résultats de l'enquête habitants	51

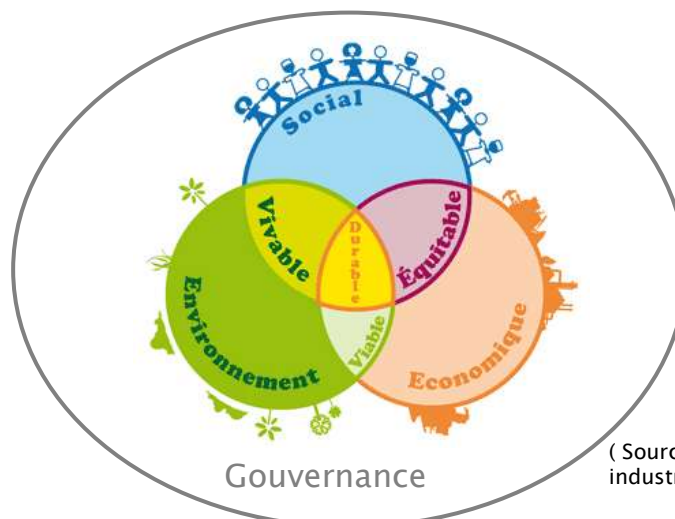
Le développement durable : un enjeu mondial

La nécessité d'un développement durable résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique (2 milliards d'habitants en 1960, 6 milliards aujourd'hui, 9 milliards en 2050, selon les prévisions de l'ONU) et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens matériels conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir et ne garantissent pas pour autant un partage équitable des richesses.

Dans un contexte actuel où le changement climatique n'est plus à démontrer, il est important de s'inscrire dans une démarche responsable. Il s'agit notamment d'apprendre à économiser et à partager de manière équitable les ressources, en utilisant des technologies qui polluent moins, qui gaspillent moins d'eau et moins d'énergie, et surtout en changeant nos habitudes de consommation et nos comportements. C'est cela le développement durable, ce n'est pas un retour en arrière, mais un progrès pour l'humanité : celui de consommer peut-être moins, mais surtout mieux tout en garantissant à tous un accès à une vie décente, à un épanouissement personnel où la culture, l'éducation, les systèmes de santé seraient accessibles à tous. Cette lutte contre les inégalités ne doit cependant pas supprimer notre identité et diversité culturelle entre pays ou entre régions.

Le projet de développement durable, proposé par les nations réunies aux sommets de Rio (1992) et de Johannesburg (2002), vise à répondre à ces enjeux planétaires majeurs : il est souvent défini comme un développement qui permet de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Une autre de ses définitions le présente comme un développement qui concilie protection de l'environnement, équité sociale et efficacité économique. La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux. À ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance. La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision ; elle est de ce fait une forme de démocratie participative. La participation des citoyens et des acteurs est un des moyens pour parvenir à définir et mettre en pratique le développement durable.



(Source : <http://www.tdv-industries.fr/img/dd/schema.gif>)

L'Agenda 21 local : un plan d'actions à notre échelle

L'Agenda 21 (ou Action 21) est un plan d'actions pour le XXI^{ème} siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992. Avec ses 40 chapitres, ce plan d'actions décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que la pauvreté, la santé, le logement, la pollution de l'air, la gestion des mers, des forêts et des montagnes, la désertification, la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, la gestion de l'agriculture, la gestion des déchets.

Les collectivités territoriales sont appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population : ainsi naît l'Agenda 21 local. « [Elles] jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable » (Extrait du chapitre 28).

Les collectivités et notamment les communes, ont donc un grand rôle à jouer pour développer et mettre en application le concept du développement durable. Consciente des enjeux planétaires et de son rôle auprès de la population, la ville de Saint-Jean-de-Boiseau veut se développer en respectant les principes du développement durable. C'est pour cela qu'elle s'inscrit dans la démarche d'un Agenda 21 local. Plusieurs actions ont déjà été menées dans les trois domaines du développement durable mais la commune veut donner un cadre à toutes ces actions, en élaborer d'autres et intégrer à ce projet tous les acteurs de la ville, que ce soit la population, les entreprises, les agents communaux ou les élus.

Penser global



Agir local



Le diagnostic : première étape de l'Agenda 21

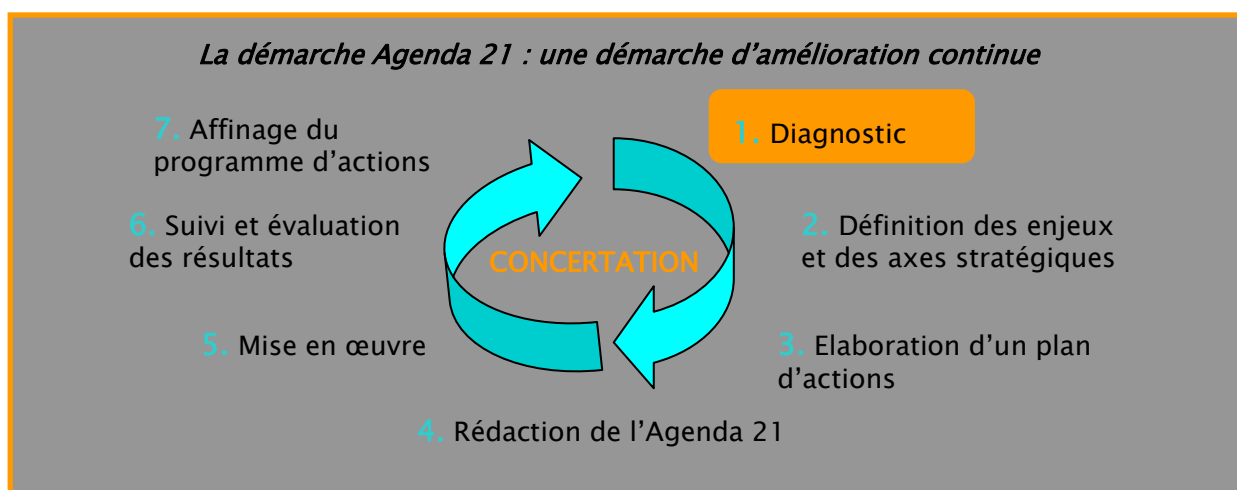
La première étape d'un Agenda 21 local est l'élaboration d'un diagnostic des actions et des politiques menées au regard d'un développement durable. Il doit être vu comme une photographie du territoire à un moment donné. Celui-ci est évolutif mais il permet d'avoir une vision globale et transversale des problématiques. Ce diagnostic permet d'identifier les forces et les faiblesses de la commune dans les différents domaines, de faire le point sur les défis et les enjeux propres à Saint-Jean-de-Boiseau et de remettre à jour les besoins du territoire et ceux de la population. C'est une étape indispensable pour développer une vision stratégique sur mesure et sur le long terme.

Ce diagnostic a été défini en associant le maximum d'acteurs possibles. Les résultats sont résumés dans ce document. Il s'organise sous forme de fiches classées par thématiques.

Il est à noter que les informations et appréciations que contient ce document ne sont pas des vérités absolues. Elles sont discutables et doivent être discutées. L'objectif est d'alimenter un débat constructif visant à renforcer les actions de la collectivité, notamment celles qui seront inscrites dans le plan d'actions de l'Agenda 21.

Les points négatifs notamment ne doivent pas être vus comme des sentences, mais comme des alertes, permettant d'attirer l'attention sur des points précis. Ce qui a été nommé « faiblesses » dans ce document n'est absolument pas un jugement des politiques menées mais plutôt un constat des actions qui pourraient être améliorées au regard d'un développement durable.

L'objectif de ce diagnostic est de constater, par thématique et à un temps donné, les points forts mais aussi les faiblesses de la commune de Saint-Jean-de-Boiseau. Il permet de déterminer des lignes directrices pour améliorer et renforcer la politique de développement durable du territoire.



Le diagnostic : méthodologie

Pour mener à bien ce diagnostic, et pour qu'il soit le plus représentatif possible, plusieurs entretiens ont été réalisés auprès des élus, des services municipaux, des acteurs associatifs et d'entreprises sur les actions et les projets de la commune, sur leur perception du territoire et sur les projets qu'ils aimeraient voir se réaliser. A travers le Comité Consultatif Agenda 21, les citoyens inscrits ont pu aussi participer et réfléchir au diagnostic durant la réunion du 17 juin 2009. Néanmoins, en dehors du Comité Consultatif, la population a pu donner son avis à travers une enquête distribuée dans le bulletin municipal de juillet 2009. 138 questionnaires ont été retournés, ce qui représente environ 8 % des familles habitant sur Saint-Jean-de-Boiseau. Les résultats de cette enquête ne sont pas représentatifs de l'ensemble des habitants de la commune mais permettent néanmoins d'avoir une idée de la perception et des envies qu'ont les citoyens pour leur commune (une partie des résultats est présentée à travers les fiches thématiques mais une synthèse d'ensemble se trouve en annexe à la fin du document).

Le document est découpé en 6 parties, correspondant pour les 5 premières aux 5 finalités d'un projet territorial de développement durable identifiées par le MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire) :

- **Lutte contre le changement climatique**
- **Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources**
- **Epanouissement de tous les êtres humains**
- **Cohésion et solidarité entre territoires et entre générations**
- **Production et consommation responsables**

La sixième partie est spécifique aux services municipaux. Cette partie du diagnostic est construite sur la base d'entretiens réalisés avec les services mais aussi grâce au questionnaire distribué en juin et qui portait sur « le développement durable au travail : ma mairie, mon service et moi... ».

Dans chaque partie, plusieurs thèmes sont abordés. Ils sont présentés individuellement par fiche. Chaque fiche s'organise de la manière suivante :

- **Enjeux et défis** : définition, intérêts et objectifs de la thématique abordée
- **Etat des lieux** : actions qui ont été réalisées ou qui sont en train de se réaliser
- **Projets** : actions qui vont se réaliser prochainement
- **Idées/perception des différents acteurs** : regroupe à la fois la vision et les idées des élus, des agents, des associations, des entreprises et des citoyens
- **Et les citoyens ? / Et les agents ?** : résultats des questionnaires habitants ou agents
- **Atouts** : points forts des actions menées par la commune
- **Faiblesses** : points où la commune pourrait améliorer son action
- **Opportunités** : tout ce qui peut renforcer ou aider à réaliser les objectifs fixés
- **Menaces** : tout ce qui peut mettre en péril les objectifs fixés
- **Préconisations** : idées ou orientations pour le futur plan d'actions de l'Agenda 21
- **Que fait-on ailleurs ?** : exemples d'actions réalisées dans d'autres communes

Acronymes et abréviations

ACMR : Association des chrétiens en milieu rural
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AJI : Animation jeunes intercommunale
ALCID : Acteurs ligériens de la coopération et du développement
AMAP : Association pour le maintien de l'agriculture paysanne
BBC : Bâtiment basse consommation
BTP : Bâtiments et travaux publics
CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CAT : Centre d'aide par le travail
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCAS : Centre communal d'action sociale
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CCLE Centre communal de loisir éducatif
CDI : Contrat à durée indéterminée
CG : Conseil général
CINE Centre d'initiation à la nature et l'environnement
CLIC : Centre local d'information et de coordination
CNFPT : Centre national de la Fonction publique territoriale
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
GIEC : Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
HPE : Haute performance énergétique
HQE : Haute qualité environnementale
IME : Institut Médico-Éducatif
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
NM : Nantes Métropole
ONU : Organisation des Nations unies
PADD : Projet d'aménagement et de développement durable
PDU : Plan de déplacements urbains
PIB : Produit intérieur brut
PLH : Programme local de l'habitat
PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi
PLU : Plan local d'urbanisme
PME : Petites et moyennes entreprises
PMI : Petites et moyennes industries
POS : Plan d'occupation des sols
RD : Route départementale
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SEL : Système d'échange local
SNDD : Stratégie nationale de développement durable
SYDEV : Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée
ZA : Zone d'activité
ZAC : Zone d'aménagement concertée
ZAD : Zone d'aménagement différé
ZNIEFF : Zone naturelle d'Intérêt écologique, faunistique et floristique

Plan du diagnostic

Présentation de Saint-Jean-de-Boiseau

Lutte contre le changement climatique

1. Maîtrise des consommations d'énergie sur le bâti et promotion des énergies renouvelables
2. Priorité à des transports moins émetteurs de gaz à effet de serre
3. Prise en compte du développement durable dans les choix d'urbanisme, d'habitat et de logement

Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources

1. Préservation de la biodiversité, des ressources et des paysages
2. Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sol)
3. Gestion rationnelle des déchets

Epanouissement de tous les êtres humains

1. Culture, sport et loisirs
2. Education et sensibilisation au développement durable
3. Gouvernance et démocratie participative

Cohésion et solidarité entre territoires et entre générations

1. Réduction des inégalités et insertion sociale
2. Mixité sociale et intergénérationnelle
3. Coopération et solidarité internationale

Production et consommation responsables

1. Soutien à l'économie locale, sociale et environnementale
2. Développement d'une politique d'achats responsables
3. Promotion du tourisme et du patrimoine local

Eco-responsabilité : les services municipaux s'engagent

1. Sensibilisation des services au développement durable
2. Agir dans chaque service pour la préservation des ressources
3. Participation, concertation et convivialité dans les services

Présentation de Saint-Jean-de-Boiseau



412 habitants au km² en 2006

4698 habitants en 2006

Superficie de 11,4 km²

1743 familles en 2006

136 entreprises/artisans/commerçants en 2006

Saint-Jean-de-Boiseau est une commune de la deuxième couronne de la métropole de Nantes et se situe au sud-Loire, à 20 km à l'ouest de Nantes, dans le canton du Pellerin.

Avec une croissance démographique très régulière depuis une trentaine d'années, Saint-Jean-de-Boiseau est passé du bourg rural à celui de commune périurbaine, tout en préservant un cadre de vie d'exception en rives de Loire.

Historiquement, Saint-Jean-de-Boiseau s'est étendu d'est en ouest provoquant l'éclatement de sa population sur 3 bourgs anciens (Boiseau, La Télindière et Saint-Jean).



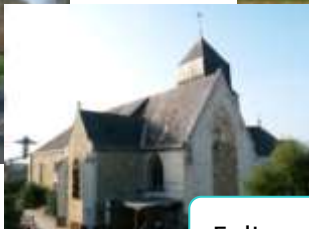
Bords de Loire



Chapelle de Bethléem



Château du Pé



Eglise

Lutte contre le changement climatique

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre hommes, entre territoires et entre générations. La hausse des émissions de CO₂ provoque une élévation des températures, qui se traduit déjà par la fonte des glaciers, l'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles, cyclones, sécheresses, inondations... Si cette évolution se poursuit, des conséquences importantes sur l'agriculture, le tourisme, la disponibilité en eau, les conditions de vie, voire de survie, de populations entières, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, sont à attendre.

Les collectivités ont une responsabilité en tant que décideurs locaux. Elles jouent un rôle important dans de nombreuses décisions influant sur l'énergie et le climat : dans le choix des équipements qu'elles choisissent (aménagement, urbanisme, transports...), au titre du patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairage public, flottes de véhicules) et du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence de service public (transports, déchets, distribution d'énergie notamment via les chauffages urbains). Elles interviennent directement dans plus de 12 % des émissions de gaz à effet de serre nationales (source ADEME).

Plusieurs leviers permettent de réduire cet impact :

- La maîtrise des consommations d'énergie sur le bâti et la promotion des énergies renouvelables
- La priorité donnée à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre
- La prise en compte du développement durable dans les choix d'urbanisme



Remarque :

Toutes les photos présentes dans ce document sont l'œuvre d'enfants d'une école primaire du Bas-Rhin. Ils ont participé à une exposition dont le thème était : « Quel futur si on continue à polluer autant ? »

1 Maitrise des consommations d'énergie sur le bâti et promotion des énergies renouvelables

Enjeux et défis

Le bâtiment est responsable de 42 % des consommations d'énergie et de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en France, tandis que l'éclairage public représente 17 % des consommations d'énergie des communes, toutes énergies confondues et 38 % de leur facture d'électricité. En agissant sur leur patrimoine bâti, les collectivités peuvent contribuer à l'effort national visant à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre et peuvent atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement :

- Atteindre une consommation d'énergie inférieure à 50 kwh/m² d'ici fin 2010 pour les bâtiments neufs
- Engager un programme de rénovation de leurs bâtiments pour réduire de 40 % les consommations d'énergie et de 50 % les émissions de gaz à effet de serre dans un délai de 8 ans

Afin d'atteindre ces objectifs, les collectivités peuvent :

- Produire et distribuer de l'énergie de manière sélective en valorisant les énergies locales renouvelables (solaire, bois, éolien, petite hydraulique, géothermie et réseaux de chaleur)
- Inciter les citoyens à économiser l'énergie en maîtrisant leurs consommations et/ou en utilisant les énergies renouvelables

(Sources ADEME)

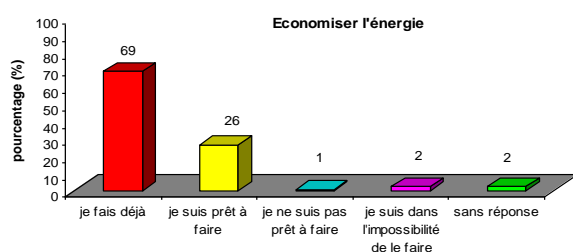
Etat des lieux

- Réflexion sur des bâtiments moins consommateurs d'énergie dans les années 80 : constructions bioclimatiques (école maternelle, lotissement des Genêts)
- Une partie du centre du Landas est un bâtiment HQE
- Isolation extérieure des bâtiments communaux lorsqu'ils sont rénovés
- Les locaux peu utilisés sont chauffés à l'électricité permettant ainsi de couper le chauffage lorsqu'il n'y a personne
- Changement des fenêtres et des portes des bâtiments communaux au fur et à mesure des rénovations
- L'école élémentaire publique et la mairie possèdent des thermostats pour pouvoir régler le chauffage
- Les ampoules grillées sont remplacées par des ampoules basse consommation d'énergie dans les bâtiments publics
- Chaufferie bois dans la ZAC de la Noé : 140 logements profiteront de ce système de chauffage
- Il y a de plus en plus de demandes de particuliers pour l'installation de panneaux photovoltaïques et solaires
- Mesure des consommations d'eau et d'électricité dans les bâtiments publics depuis 2007

Projets

- 2 bâtiments de plus de 1000 m² vont avoir un diagnostic énergétique (écoles élémentaire et maternelle) et des mesures seront prises selon les résultats
- Prise en compte de critères environnementaux (HQE, HPE) pour les constructions des nouveaux bâtiments communaux (médiathèque, centre de loisirs)
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers municipaux
- Le château du Pé sera chauffé par géothermie

Et les citoyens ?



Idées/perception des différents acteurs

- Limiter le nombre de points d'éclairage
- Faire une étude thermique des bâtiments
- Faire une campagne de communication vers les utilisateurs des bâtiments communaux (en partenariat avec les écoles)
- Refaire la salle des fêtes
- Sensibiliser les habitants sur la consommation énergétique des bâtiments

Atouts

- Une réelle intention de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments communaux depuis 20 ans
- Nouvelles constructions en HQE et HPE
- Une population et des agents déjà mobilisés pour diminuer leur consommation énergétique
- Promotion et utilisation d'énergies renouvelables

- Depuis 2 ans les consommations énergétiques sont mesurées dans les bâtiments publics. Cela permettra de percevoir la baisse ou non de la consommation énergétique des bâtiments
- S'inscrire dans le Plan Climat territorial de Nantes Métropole

Faiblesses

- Certains bâtiments communaux coûtent cher en énergie (salle des fêtes, vestiaires...) car ils ne sont pas correctement isolés
- Eclairage public toute la nuit sur les routes et dans les villages

- Une dépendance aux énergies fossiles qui entraînera des dépenses de plus en plus importantes

Opportunités

Menaces

Préconisations

- Pour chaque nouveau bâtiment construit, inscrire systématiquement des clauses environnementales dans les marchés publics afin d'obtenir des bâtiments très peu consommateurs d'énergie. Bien faire la différence entre un bâtiment HQE, HPE et un bâtiment basse consommation (BBC). La normalisation n'est pas obligatoire, le plus important c'est d'anticiper les nouvelles réglementations (objectif : réduire de 40 % les consommations énergétiques des bâtiments) et de consommer moins d'énergie pour la construction et pour l'utilisation du bâtiment. Bien faire attention à la consommation énergétique, à l'utilisation d'éco-matériaux de construction, à l'utilisation des énergies renouvelables ainsi qu'au suivi des performances et à la gestion quotidienne du bâtiment.
- Sensibilisation auprès des utilisateurs des bâtiments publics pour réduire au maximum les consommations énergétiques : le groupe projet Agenda 21 interne peut être un intermédiaire intéressant
- Sensibiliser et inciter la population à réduire ses consommations énergétiques et à investir dans les énergies renouvelables : campagne de sensibilisation ou incitation financière. Possibilité de mettre à disposition du public une liste d'artisans qui proposent des solutions en matière d'énergies renouvelables, d'éco-matériaux, d'éco-construction... Communiquer sur les espaces infos-énergie existant et relayer les informations sur les outils existant développés par Nantes Métropole, le département ou la région.
- Être force de proposition auprès de Nantes Métropole pour réduire l'éclairage public

Que fait-on ailleurs ?

Une réhabilitation exemplaire

La commune de Bonnoeuvre (Loire-Atlantique – 554 habitants) a engagé en 2005 une opération de réhabilitation de sa mairie : le manque d'isolation du bâtiment et le système de chauffage électrique ne procuraient pas de bonnes conditions de travail aux salariés et engendraient des coûts importants. Le bâtiment est désormais isolé par la mise en place de chanvre au niveau des murs et de laine de roche au niveau des plafonds, les portes et fenêtres ont été remplacées. Suite à une étude comparative sur les modes de chauffage, le choix s'est porté vers un réseau de chaleur au bois déchiqueté (il alimente plusieurs bâtiments communaux).

La campagne d'affichage « Display »

Depuis 2006, la commune de Carquefou (18000 habitants – Loire Atlantique) participe à la campagne européenne « Display ». Cette campagne est destinée à encourager toute collectivité à afficher volontairement les performances énergétiques et environnementales de ses bâtiments publics, en utilisant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers. L'outil permet d'évaluer les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'eau des bâtiments publics ainsi que d'éditer ces résultats sous la forme d'un poster. Le but n'est pas de pointer du doigt les « mauvais élèves ». Il permet au contraire d'interpeller les utilisateurs, de leur montrer les gestes simples qu'ils peuvent faire pour réduire les consommations (des préconisations sont avancées à côté des performances du bâtiment) et de mesurer les progrès réalisés d'une année sur l'autre.

Enjeux et défis

Le secteur des transports est fortement responsable de l'accroissement de la consommation d'énergie en France, ainsi que des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. La part du secteur est en 2006 de plus de 26 % et l'on observe un quasi doublement de sa consommation depuis 1973. C'est le transport routier qui domine de manière écrasante le bilan énergétique. Il représente 80 % de la consommation d'énergie, tous modes de transport confondus.

Pour son fonctionnement, le secteur des transports est dépendant à 98 % des produits pétroliers. Ceci constitue un facteur important de vulnérabilité et explique la forte contribution du secteur aux émissions de polluants issus de la combustion de produits pétroliers.

Afin de réduire les émissions de CO₂ dues au transport, la collectivité peut agir par différents moyens: en rendant plus sûrs et plus agréables les déplacements à pied ou à vélo, en incitant au covoiturage ou encore en favorisant le transport en commun. Même si certaines collectivités n'ont pas la compétence « Transports et circulation », elles peuvent être force de proposition et agir à leur niveau.

(Sources ADEME)

Etat des lieux

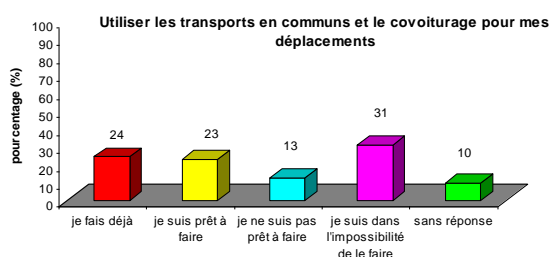
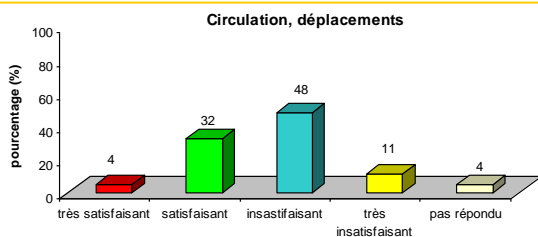
- Mise en place d'un pédibus/vélobus entre septembre 2005 et juin 2008, 1 fois par mois le samedi
- 14 km de circuits pédestres
- 1 itinéraire cyclable aménagé (chemin des Plécineaux et Diseneux)
- 1 ligne de bus (99 Neustrie-Le Pellerin)
- Transport scolaire
- Aide au transport des personnes âgées pour les amener faire leurs courses (Nantes Métropole/commune)
- 93 % des ménages possèdent une voiture (INSEE, 2006) :
 - 39 % en ont 1
 - 54 % en ont 2 ou plus

Projets

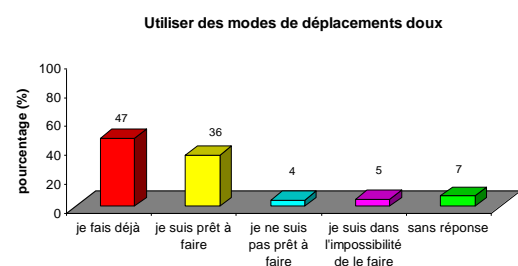
- Balisage des chemins de la commune prévu pour 2010
- Favoriser le covoiturage, le pédibus et vélobus

Idées/perception des différents acteurs

- Créer une zone de rencontre avenue du 11 Novembre
- Circulation dangereuse à certains endroits, manque de trottoirs
- Pistes cyclables rares et mal balisées
- Chemins pédestres et sentiers peu connus et mal balisés
- Trajet en bus trop long pour aller jusqu'à Nantes
- Remettre en place le pédibus/vélobus
- Voirie en mauvais état à certains endroits



Et les citoyens ?



Atouts

- Première expérience en pédibus/vélobus réussie et appréciée des parents
 - Cadre favorable aux balades et randonnées cyclables
 - De nombreux chemins pédestres
-
- Beaucoup de personnes font les mêmes trajets chaque jour (domicile-travail). Possibilité de covoiturage
 - La hausse du prix du carburant
 - Agenda 21 de NM :
 - Favoriser la desserte en transport en commun (tramway, bus, TER, navette fluviale)
 - Développer les liaisons douces entre les quartiers

Faiblesses

- Manque de structures pour inciter aux déplacements doux (pistes cyclables, trottoirs...)
 - Routes dangereuses pour les cyclistes ou les piétons
 - Le trajet pour aller jusqu'à Nantes est long en comparaison de la voiture
 - Forte dépendance des habitants à la voiture (souvent 2 voitures par famille)
-
- L'étalement urbain accentue la dépendance à la voiture pour accéder aux services
 - La compétence ne relève pas de la commune mais de Nantes Métropole

Opportunités

Menaces

Préconisations

- Être force de propositions auprès de Nantes Métropole pour acquérir d'autres chemins cyclables et obtenir des trottoirs sur toutes les rues de la commune afin de sécuriser les déplacements piétonniers.
- Promouvoir les déplacements à vélo en installant des supports à vélos sur tous les lieux de passage.
- Ne pas abandonner l'idée de la zone de rencontre auprès de Nantes Métropole.
- Informer les habitants de l'existence du site internet de covoiturage du CG 44 et de NM et expliquer son fonctionnement. Mettre un lien vers ce site sur le site internet de la ville de Saint-Jean-de-Boiseau. A terme, il pourrait être intéressant d'avoir un parking de covoiturage.
- Continuer le partenariat avec Nantes Métropole pour des actions telles que la mise en place du pédibus, du vélobus ou du covoiturage.

Que fait-on ailleurs ?

La zone piétonne de la Petite Pierre

A titre d'exemple la commune de la Petite Pierre (605 habitants - Bas-Rhin) a aménagé une zone piétonne accompagnée de 2 parkings à sa périphérie, l'un est réservé aux habitants de cette zone, l'autre est en accès libre et gratuit. La zone piétonne a permis d'améliorer le cadre de vie des habitants et de renforcer l'attractivité touristique du village.

Des services de mise en relation pour le covoiturage

Le village de Theix (6 750 habitants - Morbihan) a mis en place une zone de stationnement labellisée pour le covoiturage. Appuyée par le Conseil Général du Morbihan, la zone de stationnement a été validée au regard des critères de sécurité (des personnes et des véhicules) et signalisée officiellement, institutionnalisant ainsi la pratique du covoiturage. La communication au travers du bulletin municipal et la mise à disposition d'un lien vers le site de covoiturage du département a permis de développer significativement la pratique dans un contexte de hausse des prix des carburants.

Le village de Pontcarré (1 800 habitants - Seine et Marne) a tout simplement créé une rubrique « Covoiturage » sur le forum internet de son site web, pour permettre la mise en relation des covoitureurs sans coût de mise en place d'un site internet spécialisé.

Enjeux et défis

Les villes sont aujourd'hui confrontées au phénomène de l'étalement et de la fragmentation urbaine. L'augmentation de la population, le prix fort de l'immobilier et la recherche d'un habitat individuel conduisent à des villes dispersées, consommatrices de sol et génératrices de déplacements.

Les formes urbaines actuelles ont aussi un impact en termes de relations sociales. L'éparpillement des habitants entre plusieurs lieux distants limite la sociabilité. Le zonage couplé à un accès inégal aux services urbains tend à créer des poches d'exclusion sociale. La ville éclatée n'autorise plus le brassage des populations, favorise les regroupements par classes sociales et accentue au contraire les phénomènes d'isolement.

Les défis pour avoir une urbanisation durable sont :

- Défendre la mixité dans les usages du sol (fonctionnelle et sociale)
- Densifier le bâti
- Limiter l'éparpillement résidentiel par la maîtrise foncière des terrains
- Reconquérir les espaces publics (constitution de réserves foncières)
- Renforcer l'urbanisation autour des points de forte accessibilité, en particulier près des dessertes de transports publics

Etat des lieux

- Etablissement d'un PLU en 2007 avec un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- ZAC de la Noé
- Objectif de constructions neuves : 30 à 35 logements par an
- Objectif de 30 % de logements sociaux dans chaque nouveau bâtiment construit
- 5 Zones d'Aménagements Différées (ZAD) pour avoir une maîtrise du foncier à long terme
- Création de 2 terrains de sédentarisation
- 1743 ménages en 2006 (INSEE)
- 1813 logements : 95 % de maisons et 5 % d'appartements

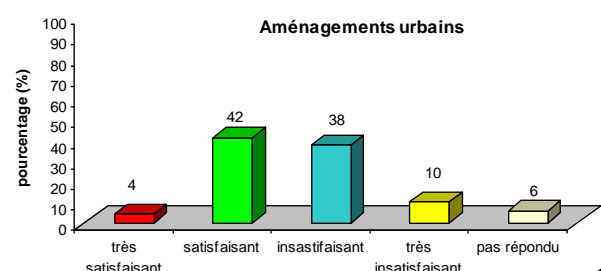
Projets

- Réflexion sur un éco-quartier
- Création d'un terrain d'accueil pour les gens du voyage
- Comblent les « dents creuses » (espaces non exploitables)

Idées/perception des différents acteurs

- Etalement urbain le long de la RD 58
- 3 villages distincts
- Espaces non exploitables à cause de « dents creuses » dans l'urbanisation

Et les citoyens ?



Atouts

- Réelle volonté de densification des habitations autour des 3 villages principaux depuis le POS de 1977
- Pas de ségrégation sociale ressentie

Faiblesses

- Etalement urbain le long de la RD 58
- « Dents creuses » dans l'aménagement urbain (zones non exploitables)
- Forte dépendance à la voiture

- Des plans initiés par Nantes Métropole (PLH, PDU, SCoT...)
- Agenda 21 de Nantes Métropole :
 - Maîtriser l'urbanisation
 - Diversification du parc de logements
 - Conforter l'identité des villages

- La construction de bâtiments communaux ne répondant pas aux futures réglementations entraînerait une dévalorisation du patrimoine

Opportunités

Menaces

Préconisations

- Privilégier l'habitat collectif sur de petites parcelles. Limiter les hauteurs de construction.
- Développer des quartiers durables où les critères d'un développement durable sont pris en compte : les maisons basse énergie, les circulations douces, les installations de récupérations de chaleur, d'eau, l'utilisation d'énergies renouvelables..., mais aussi l'augmentation du lien social en aménageant des lieux de vie communs.
- Inciter les promoteurs à faire du bâtiment collectif, à utiliser des énergies renouvelables, à faire des bâtiments BBC... Possibilité d'écrire une charte.

Que fait-on ailleurs ?

Des extensions urbaines durables

La commune de Lohr (522 habitants - Bas-Rhin) finalise actuellement un projet innovant de lotissement, lancé avec l'aide du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Plusieurs thèmes ont été définis comme prioritaires : la maîtrise de l'énergie (parcellaire permettant d'optimiser les apports solaires passifs des logements), la gestion des eaux de pluie (fossés enherbés et noue centrale), la gestion des espaces verts (essences locales et vergers hautes tiges), les déplacements (hiérarchisation des voies et adaptation de leur gabarit suivant leur usage, cheminements pour les déplacements doux), un parcellaire modulable (densification future possible par une division en 2 des terrains).

Un éco-quartier

La ville de Labruguière (6000 habitants - Tarn) s'est lancée dans un projet d'éco-quartier. Le choix du site permet de limiter la consommation d'espaces péri-urbains et de rapprocher le développement au plus près du centre ville. Le projet intègre plusieurs éléments s'inscrivant dans une démarche de développement durable, de la gestion des sols, de l'eau de pluie, des paysages et des écosystèmes à la gestion des déplacements et de l'énergie. Outre les économies en matière d'énergie, le réseau de chaleur permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 830 à 980 tonnes de CO₂ chaque année et d'économiser entre 350 et 420 tonnes équivalent pétrole par an de combustible fossile.

Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources

La biodiversité est la contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. Dans son sens le plus large, ce mot est quasi synonyme de « variété du monde vivant ».

La biodiversité est une composante majeure de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent directement ou indirectement toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables et pour la plupart irremplaçables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols...) fait évidemment de leur préservation une condition fondamentale du développement humain.

Pourtant, parmi les plus graves conséquences causées par nos modes de vie à l'environnement planétaire figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes plus ou moins irréversibles aux milieux et aux ressources naturelles, par suite de pollutions diverses et de surconsommation ou surexploitation. Il est urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique.

Au Sommet de la Terre de Rio (1992), sous l'égide de l'ONU (Organisation des Nations Unis), tous les pays ont décidé au travers d'une convention mondiale sur la biodiversité de faire une priorité de la protection et restauration de la diversité du vivant, considérée comme une des ressources vitales du développement durable. Puis, le sommet européen de Göteborg en 2001, dans l'accord sur « Une Europe durable pour un monde meilleur » s'est fixé un objectif plus strict : arrêter le déclin de la biodiversité en Europe d'ici 2010 (année mondiale de la biodiversité pour l'ONU).

En raison de leurs compétences, les collectivités peuvent agir sur différents leviers :

- Préservation de la biodiversité, des ressources et des paysages
- Limitation des intrants (phytosanitaires et engrais) en agriculture et sur les espaces verts
- Soutien à une gestion écologiquement rationnelle des déchets



Enjeux et défis

En plus des variations naturelles du climat et de l'épuisement des ressources naturelles (à commencer par l'eau), le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat) a indiqué que les activités productives et domestiques des hommes accroissent les émissions de gaz à effet de serre. Ces comportements créent également de multiples pressions sur la biodiversité, phénomène de plus en plus constaté par une meilleure connaissance des biotopes. Des espèces disparaissent ou migrent provoquant des changements importants sur les territoires. De plus, notre consommation toujours accrue des ressources de la planète a pour conséquence d'appauvrir certaines richesses difficilement renouvelables comme par exemple l'eau.

Tous ces changements ont aussi pour conséquences un remaniement des paysages. Un paysage n'est pas seulement un élément contribuant à la qualité de notre cadre de vie, c'est aussi l'identité d'un territoire. Il contribue à la vie sociale et culturelle et est au cœur des problèmes liés à la protection de l'environnement, à l'aménagement et à l'urbanisme.

Etat des lieux

- 77 % d'espaces naturels (Loire, prairies et coteaux) dont 35 % d'espaces protégés
- 2 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) type 1 et 2
- 1 zone humide d'importance nationale
- 1 zone Natura 2000
- 1 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
- 2 espaces boisés remarquables : le Bois des Fous et le Vallon des Ondains
- Parc du château du Pé
- Zones agricoles durables définies dans le PLU
- Préservation des haies et chemins qui assurent les continuités écologiques
- Etude de la flore dans le parc du château du Pé
- 2 bacs de 5000 L de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage communal
- Diminution de 50 % des fleurs annuelles dans les espaces verts pour réduire l'arrosage
- Le terrain de football est arrosé avec le bac de déversoir d'orage
- Diagnostic espaces verts fait par le CAUE
- Inventaire des arbres du Bois des fous

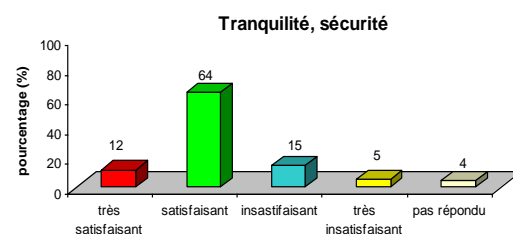
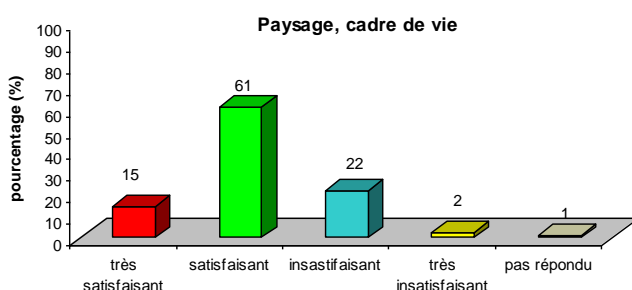
Projets

- Programme « Neptune » pour la remise en valeur des étiers sud de la Loire (NM)
- Aménagement de lieux de découverte de la Loire (sentiers piétons jusqu'à la Loire)
- Repenser tous les espaces verts de la ville pour qu'ils soient dans une logique de développement durable

Idées/perception des différents acteurs

- Cadre de vie agréable
- Se réappropriier les bords de Loire
- Entretenir les étiers et la rivière et les remettre en valeur
- Porter à connaissance de la population les espèces qui sont protégées
- La commune est riche en puits communaux. Ne pourraient-ils pas être réhabilités pour les rendre utilisables pour l'arrosage des espaces verts et des jardins ?
- Faire des terrasses végétalisées

Et les citoyens ?



Atouts

- Cadre de vie apprécié des boiséens
- Quantité d'espaces naturels importantes avec des zonages de protection
- Une implication du service espace vert pour diminuer l'arrosage des plantes

Faiblesses

- Des bords de Loire non valorisés

- Gestion différenciée des espaces verts
- De plus en plus de personnes ont envie de redécouvrir les richesses locales

- L'augmentation de la population, donc de l'urbanisation, peut entraîner une diminution des espaces verts
- L'imperméabilisation des sols

Opportunités

Menaces

Préconisations

- Les espaces verts de la commune sont importants et la plupart sont des milieux protégés. Il serait intéressant de les mettre plus en valeur auprès de la population mais aussi des touristes potentiels : expliquer pourquoi ces milieux sont protégés, quelles espèces on peut y trouver... Possibilité de s'associer avec des associations locales. Mettre en valeur aussi les sentiers pédestres.
- Sensibiliser la population mais aussi les enfants sur l'importance de la préservation de la biodiversité en partenariat avec des associations de protection de l'environnement.
- Valoriser les bords de Loire.
- Possibilité de mettre à disposition des citoyens des jardins ou des vergers collectifs permettant ainsi la sauvegarde de certaines espèces mais aussi la (re)découverte des pratiques de jardinage, de culture de fruits, légumes ou fleurs. Impliquer aussi les enfants par le biais des écoles.

Que fait-on ailleurs ?

Récupération d'eau de pluie

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (18 000 habitants - Bas-Rhin) rencontre depuis 2006 des problèmes d'approvisionnement en eau potable. Elle a ainsi décidé de prendre des mesures pour inciter la population à économiser l'eau en récupérant l'eau de pluie. La collectivité a donc acheté 110 cuves de 500 litres à un fournisseur local. Elle les a ensuite proposées aux habitants de son territoire à prix coûtant. La totalité des cuves a été vendue cette année là.

Le verger collectif

Un verger collectif est souvent une initiative d'une association et d'une collectivité. L'association s'occupe de l'entretien du verger et des haies, parfois de la construction d'un local ou d'une clôture, elle participe également à l'achat des arbres et du matériel (avec l'argent des cotisations et d'éventuelles aides publiques). La commune met à disposition le terrain et subventionne l'achat de gros matériel. Les membres possèdent une surface ou un nombre d'arbres déterminé au préalable en fonction de la demande. Les membres peuvent venir dans le verger à leur gré et sont tenus de participer à l'entretien des arbres (taillages et traitements réalisés en présence de moniteurs).

Ce système permet aux personnes qui n'ont pas de terrain ou de jardin assez grand, de disposer de quelques arbres fruitiers et de leur production, moyennant une cotisation annuelle. Des espèces d'arbres fruitiers et les savoir-faire peuvent ainsi être conservés

Enjeux et défis

La pollution désigne une dégradation de l'environnement (biologique, physique et humain) par l'introduction de matières – dites polluantes – non présentes en temps normal. Cette dégradation entraîne une perturbation plus ou moins importante de l'écosystème. Bien qu'elle soit majoritairement d'origine humaine, elle peut également avoir pour cause un phénomène naturel comme une éruption volcanique.

Bien que les émissions soient en baisse régulière, chaque année en France ce sont encore plus de 9 millions de tonnes de polluants qui sont émis dans l'air par les activités humaines (industrie, automobiles, activités domestiques, agriculture, etc). L'eau et le sol sont eux aussi touchés par plusieurs produits chimiques (nitrates, pesticides, hydrocarbures, phosphates...) provenant de l'agriculture, des industries ou des eaux usées.

Les collectivités ont donc un rôle d'information et de sensibilisation auprès des citoyens mais aussi de prévention des pollutions par l'utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement et la santé.

Etat des lieux

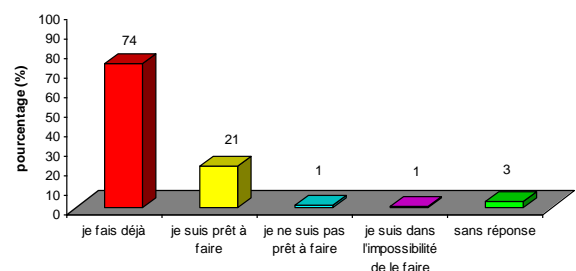
- Contrôle de l'air à cause de l'usine d'incinération qui est de l'autre côté de la Loire. Le capteur est sur le cimetière et est géré par l'association « Air Pays de la Loire ».
- Diminution de 75 % des pesticides dans les espaces verts publics. Pesticides dans le cimetière et le terrain de football
- Paillage au pied des massifs pour éviter le désherbage et l'utilisation de pesticides
- Le concours « J'embellis ma commune » prend en compte des critères environnementaux
- Utilisation de peinture à l'eau au sein des services techniques
- Dans le cimetière, un passage de désherbage chimique est fait au lieu de deux
- Dans les services de la mairie, utilisation de quelques produits de nettoyage ecolabels (sol, wc, vitres) et achat d'une machine à l'école élémentaire pour laver le sol permettant d'utiliser très peu de produit
- 2 stations d'épuration. Pratiquement tous les boiséens sont reliés à un système d'assainissement. La station ne filtre pas les métaux lourds
- Rédaction d'un document d'informations sur les risques majeurs au niveau communal (mesures à prendre pour accueillir des personnes, évacuation...)
- Pas d'étude de bruit

Projets

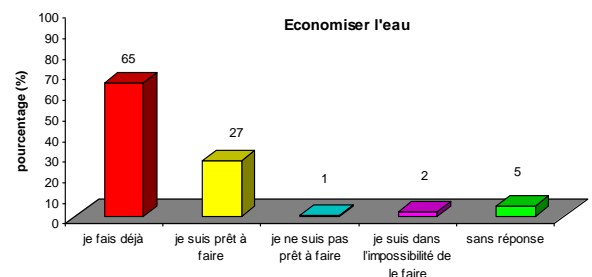
- Faire du désherbage manuel du cimetière

Et les citoyens ?

Privilégier les produits sains et biodégradables pour le jardinage et l'entretien de la maison



Economiser l'eau



Idées/perception des différents acteurs

- Qualité de l'air : Il faudrait sensibiliser la population (et les artisans intervenant sur le territoire de la commune) sur les inconvénients liés au brûlage des végétaux et matériaux
- Bruit : Sensibiliser les jeunes sur les nuisances des mobylettes et petites motos. Que faire pour limiter les bruits industriels à Boiseau ?
- Risques majeurs : Inondations à l'Etier de Boiseau. L'entretien du confluent du ruisseau du Chat-qui-Guette et de la Loire serait à étudier sérieusement
- Sensibiliser et communiquer auprès de la population (objectifs et réglementations)

Atouts

- Forte diminution des pesticides dans les espaces verts
- Prise de conscience des effets nocifs de certains produits et forte motivation en interne pour changer les pratiques

- Gestion différenciée des espaces verts de Nantes Métropole

Faiblesses

- Pas assez de communication sur les actions entreprises par la commune pour diminuer les quantités de pesticides dans les espaces verts publics

- L'utilisation des pesticides chez les particuliers

Opportunités

Menaces

Préconisations

- Communiquer auprès de la population sur la gestion différenciée des espaces verts et mettre tout en œuvre pour que, chez eux, ils utilisent moins de pesticides. Il faut donc leur apporter des solutions de rechanges. La communication peut par exemple se faire via le bulletin municipal ou bien par l'intermédiaire des enfants.
- Organiser des actions d'éducation à l'environnement en partenariat avec des associations locales.
- Prendre contact avec des communes qui sont arrivées à 0 % de pesticides.
- Faire un état des lieux des produits phytosanitaires utilisés et voir s'il n'existe pas des produits plus récents et moins nocifs.

Que fait-on ailleurs ?

Gestion différenciée et sensibilisation

La ville de Cornimont (3961 habitants - Hautes Vosges) a voulu valoriser son cadre naturel et sa qualité de vie. Pour cela, elle a impulsé une politique environnementale volontariste en matière de désherbage et de lutte contre les produits phytosanitaires. L'usage des pesticides et herbicides pour l'entretien de ses voiries et espaces verts a été abandonné. Une gestion alternative basée sur l'utilisation de produits naturels a été mise en place.

Parallèlement, la municipalité a souhaité sensibiliser la population. Elle a organisé une conférence sur le thème de l'eau et des pesticides. A l'aide de supports techniques et informatiques, les participants ont pu être sensibilisés aux risques liés à l'utilisation des pesticides, à leur devenir et aux moyens de lutte possible grâce à un entretien différent.

Enfin, avec le concours des instituteurs et professeurs, des classes de primaire et collège ont également été sensibilisées sur la préservation de la ressource en eau : ils ont notamment appris les dangers que représentent pour eux et pour l'environnement, les pesticides utilisés à la maison mais aussi à reconnaître les insectes et les plantes utiles aux jardins dont, bien entendu, les coccinelles.

Enjeux et défis

La gestion des déchets est un processus qui intègre à la fois la production des déchets et leur traitement. La production correspond aux choix des produits à la source, à leur utilisation, à leur valorisation. Le traitement correspond au tri des déchets, à leur collecte, au transport, et au traitement et/ou du stockage.

Un français produit en moyenne 1 kg de déchets par jour. Sur l'ensemble des ménages français, on arrive ainsi à 26 millions de tonnes de déchets produits chaque année. Et la production de déchets croît en France d'environ 1% par an. La gestion des déchets est donc une question importante qui n'est pas encore réglée.

La gestion des déchets ménagers se gère souvent par l'intercommunalité mais néanmoins chaque commune individuellement peut informer et sensibiliser ses habitants pour qu'ils produisent moins de déchets.

(Sources ADEME)

Etat des lieux

- Collecte en porte à porte des déchets ménagers 2 fois par semaine
- Collecte en porte à porte des déchets secs (papier, carton, plastique...) 1 fois par semaine
- Collecte des déchets dangereux 4 fois par an
- Points de collecte de récupération du verre
- 1 déchetterie ouverte 7 jours sur 7
- Tri des déchets secs dans les bâtiments communaux sauf à la salle de sport et la salle des fêtes
- Lors de manifestations, moins d'ustensiles jetables
- Récupération des piles par les services municipaux
- Récupération des cartouches d'encre usagées, des produits chimiques, des téléphones portables inutilisés, des lampes fluocompactes et tubes fluorescents usagés et des huiles de friture par les services municipaux
- Cimetière : 2 bacs en bois pour le compost, 1 poubelle de tri et 1 poubelle de déchets ménagers
- Le stock de déchets verts de la mairie est repris par une entreprise
- Panneaux d'affichage pour le tri dans la salle de sport des Genêts et dans les vestiaires de football mais ça ne fonctionne pas bien
- Les boues de la station d'épuration sont valorisées par épandage sur les terres agricoles. La station ne filtre pas les métaux lourds

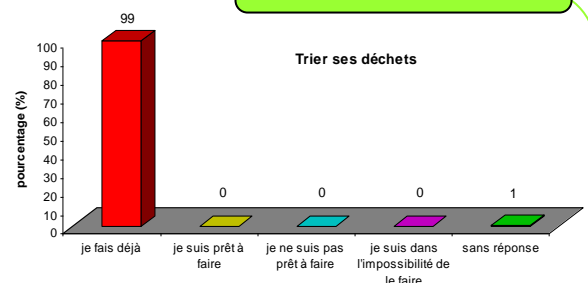
Projets

- Mise en place du tri sélectif des déchets à la salle des Genêts et à la salle des fêtes
- Acheter une machine à vapeur pour l'entretien de la salle de sport (évite les produits)

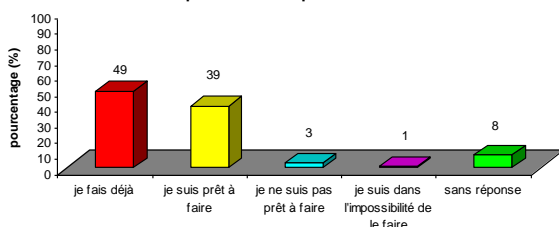
Idées/perception des différents acteurs

- Peu de recyclage des déchets lors des manifestations
- Pas de tri de déchets à la salle des fêtes
- Améliorer l'information sur le tri des déchets
- Pas d'incitation au compost individuel

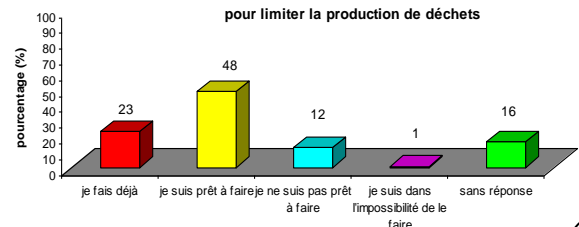
Et les citoyens ?



Limiter les produits que je consomme pour limiter la production de déchets



Refuser les courriers non adressés pour limiter la production de déchets



Atouts

- Le tri des déchets se fait depuis 15 ans et est bien intégré chez les familles
- Plusieurs autres familles de déchets sont triées par les services municipaux

Faiblesses

- Pas d'incitation pour réduire à la base ses déchets
- Pas de composteur communal ni d'incitation au composteur individuel
- Pas d'information régulière sur le tri des déchets (pour la population et pour les services de la mairie)

- La prise en compte des déchets comme une ressource économique
- Faire revenir régulièrement un ambassadeur du tri (contacter Nantes Métropole)

- Des incivilités qui créent des pollutions
- Une offre de produits de consommation contenant beaucoup d'emballages qui ne sont pas tous recyclables

Opportunités

Menaces

Préconisations

- Mettre en place un composteur pour les services municipaux.
- Inciter les habitants au compostage individuel : incitation financière ou orale.
- Mieux informer sur le tri des déchets que ce soit avec les services municipaux qu'avec la population. Bien expliquer quels produits vont dans quelles poubelles ou quels sont ceux qui vont à la déchetterie... Voir ce que propose Nantes Métropole (ambassadeur du tri, réunions d'informations...).
- Informer sur les conséquences des achats qui sont suremballés. Sensibiliser pour réduire les quantités de déchets en amont.

Que fait-on ailleurs ?

La sensibilisation au tri des déchets

La commune de Mussig (1000 habitants - Bas-Rhin) a mis en place le tri des déchets dans la plupart de ses bâtiments publics. Les poubelles ont été mises au plus près des utilisateurs et sont toutes accompagnées d'affiches explicatives. Parallèlement, les services ont suivi des sessions de formation tandis que les habitants sont régulièrement sensibilisés par le journal municipal, lors des manifestations, dans les écoles... En 2006, la commune de Mussig a signé la Charte des Eco-Collectivités à travers laquelle elle s'engage à montrer l'exemple en termes de tri et de réduction des déchets, ainsi qu'à relayer ces informations auprès de ses administrés.

La gestion des déchets verts

La commune de Bindernheim (850 habitants - Bas-Rhin) s'est tournée vers un système de gestion locale de ses déchets verts : les tontes sont valorisées par un agriculteur local tandis que les branchages sont broyés et utilisés comme paillage sur les espaces verts. La commune a aujourd'hui atteint son objectif de zéro déchet vert transporté à la déchetterie

Epanouissement de tous les êtres humains

La poursuite du développement durable est devenue une priorité par suite de la découverte des dommages causés par l'Homme à la planète. On ne saurait toutefois oublier que le développement durable vise à répondre aux besoins et aspirations des hommes. La dimension « épanouissement de la personne » est donc partie intégrante d'une politique de développement durable. Cette attention à l'épanouissement de chaque individu présent sur leur territoire ne doit pas cependant hypothéquer les possibilités d'épanouissement de ceux et celles qui y seront présents demain, ni de ceux et celles qui vivent ailleurs sur la planète.

Les collectivités ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont en effet au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations.

L'épanouissement de la personne passe par différents vecteurs, parmi lesquels :

- La culture, les sports et les loisirs
- L'éducation et la sensibilisation aux enjeux du développement durable
- La participation à la vie de la commune



Enjeux et défis

Au-delà de la convivialité et de l'épanouissement de l'individu, les pratiques culturelles et sportives sont l'occasion de transmettre des valeurs et des savoirs faire. L'augmentation du temps libre fait des loisirs un secteur économique à part entière s'appuyant principalement sur le monde associatif qui relève de l'économie sociale et solidaire.

Les collectivités doivent percevoir plusieurs enjeux dans le fait de développer les secteurs du sport, de la culture et des loisirs :

- Favoriser l'accès à l'expression culturelle pour tous les publics
- Soutenir et valoriser les cultures et savoirs locaux et traditionnels
- Faire de la culture, du sport et des loisirs un facteur de vitalité et de développement durable du territoire
- Faire du sport un facteur d'intégration sociale et renforcer sa dimension éducative
- Valoriser par la pratique du sport et des loisirs, les espaces naturels et ruraux
- Recourir à des modes de consommation durables dans le sport et les loisirs

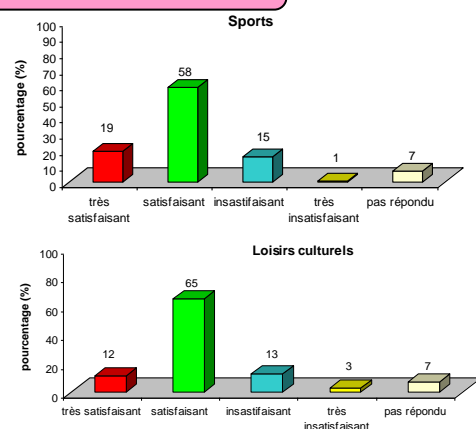
Etat des lieux

- 1 médiathèque gratuite pour les boiséens : plus de 1200 abonnés en 2009 ; 43 % sont des enfants et les adultes les plus touchés sont ceux de 30-44 ans. Peu de personnes âgées
- Animation Conte et fleurette sur le thème « rien ne se perd tout se transforme »
- Livres en liberté dans 15 dépôts dans la commune. Les personnes peuvent les prendre, les remettre, ils sont libres et c'est gratuit
- Soirées poésies et soirées contées
- Aide pour les associations : prêts de locaux et/ou subvention pour le fonctionnement de l'association. Accès aux équipements gratuits
- Convention Culture et Solidarité signée avec l'Union Départementale des CCAS permet à des personnes exclues d'accéder à des lieux culturels et d'y être accompagnées. La place est à 2 euros. Ce système existe depuis 5 ans.
- Complexe sportif des Genêts : 3 salles couvertes
- 2 terrains de tennis (en cours de couverture)
- 2 terrains de football (1 en herbe et 1 stabilisé)
- 1 terrain de tir à l'arc
- 13 associations de sports
- Animation Jeunes Intercommunale (AJI) : activités et mise à disposition de locaux
- 62 associations au total
- Participation à Estuaire 2007, 2009 et 2011
- Les « Conviviales » du château du Pé
- Fête des voisins
- Fête de la musique
- Participation à la fête du vélo
- Fête des écoles
- CCLE (Centre Communal de Loisir Educatif) gère le centre de loisirs d'été

Projets

- Construction d'une nouvelle médiathèque plus grande et plus fournie
- Réflexion pour travailler avec les écoles, les associations et la maison de retraite afin de faire un lien entre culture et social.
- Réflexion pour que les personnes isolées (parents seuls) puissent avoir un accès facile à la culture
- Développement d'un partenariat culturel avec les communes de La Montagne et Le Pellerin pour mutualiser les moyens et favoriser les rencontres
- Projet de renforcement de la convention Culture et Solidarité pour l'étendre au niveau des personnes âgées
- Le château et le parc deviendront un lieu d'animation culturelle
- Une semaine sans télévision pour les enfants avec l'association « Les pieds dans le paf »
- Construction d'un nouveau bâtiment pour le centre de loisirs

Et les citoyens ?



Idées/perception des différents acteurs

- Il y a de moins en moins de bénévolat et d'investissement des membres des associations
- Manque une vraie salle des fêtes, de concerts et de spectacles
- Manque une salle pour des expositions culturelles
- Pas assez de structures pour les jeunes et les personnes âgées
- Un tissu associatif important et apprécié

Atouts

- Un tissu associatif important et diversifié : beaucoup d'activités sont proposées
- Les activités culturelles sont financièrement accessibles à tous

- Les idées et les projets des acteurs locaux

Faiblesses

- Certains équipements ou lieux ne sont pas accessibles à tous
- Actuellement il n'y a pas de salle adaptée et à proximité pour les expositions ou les spectacles

- L'offre sportive et culturelle pourrait ne pas suivre l'augmentation de la population
- La multiplicité des projets qui ne se basent pas tous sur les principes du développement durable

Opportunités

Menaces

Préconisations

- A la médiathèque il pourrait y avoir plus de magazines sur le développement durable (par exemple : « Terra Eco » ou « La revue durable »)
- Faire participer toutes les associations à l'élaboration de l'Agenda 21 afin qu'elles puissent intégrer et comprendre les enjeux du développement durable. Il sera plus facile de leur faire intégrer certains gestes éco-citoyen comme par exemple le tri des déchets dans la salle de sport.
- Réfléchir à des éco-manifestations : possibilité de signer une charte sur le même modèle que celle de la Chapelle-sur-Erdre.

Que fait-on ailleurs ?

Opération Mouv'eat

Bouger plus et manger mieux sont des messages que la ville de Labruguière (6000 habitants – Tarn) met en pratique au quotidien dans différents domaines : éducatif, sportif et social. Ainsi, elle a participé à l'opération nationale Mouv'eat afin de rendre plus lisible tout ce qui est fait localement dans les écoles ou les associations et encourager la dynamique existante. Cela a permis de mettre en évidence des actions existantes comme la suppression des collations de 10h et 15h dans les écoles. En matière de nutrition et de sport, le collège assure déjà une action de sensibilisation auprès des adolescents (test à l'effort, identification des familles alimentaires pour la composition équilibré de leur menu) dans le cadre d'un programme européen.

Fête du tri sélectif

Le Conseil Municipal des enfants de la commune de Fresnay-sur-Sarthe (2383 habitants – Sarthe) a organisé une fête du tri sélectif et des déchets. Lors de cette fête, toutes les écoles étaient invitées à participer à un concours de statues à base de déchets recyclables. De nombreux stands et une exposition étaient à la disposition des enfants et des parents. Les enfants ont pu également découvrir deux spectacles sur le thème de l'environnement et du tri. Cette action a permis aux enfants du Conseil de mettre en place de A à Z une opération concrète avec plusieurs partenaires. Ils ont pu mesurer l'importance du travail mais aussi connaître la satisfaction de voir des jeunes de leur âge s'amuser tout en découvrant l'importance du tri.

Enjeux et défis

Le développement durable, malgré sa médiatisation et sa notoriété, est souvent mal perçu ou mal interprété, car il comporte des enjeux complexes et souvent méconnus. Il est important d'informer et de sensibiliser les personnes à ces enjeux.

L'éducation au développement durable est une priorité : elle est le gage de la prise de conscience, de l'évolution des mentalités, pour au final offrir la possibilité d'une vie plus équitable pour tous, tout en préservant les ressources terrestres dans l'objectif de la survie à long terme de l'espèce humaine. Cet enseignement ne doit pas se cantonner aux plus jeunes, elle doit viser toutes les générations.

Etat des lieux

- Magazines de la médiathèque : « maison écologique », « alternative santé », « la petite salamandre » (revue suisse pour les enfants)
- Pain biologique dans la restauration scolaire
- Articles sur le développement durable et l'Agenda 21 dans le bulletin municipal
- 3 manifestations / soirées débats :
 - Agriculture : film de Yann Arthus Bertrand « 6 milliards d'hommes à nourrir »
 - Alimentation : film « Nos enfants nous accuseront »
 - Habitation : débat « Dans quel environnement allons-nous habiter demain ? Soirée organisée par l'association ACMR (Association des Chrétiens en Milieu Rural)

Ecole maternelle :

- Ils ont commencé à parler du tri des déchets et ont apporté leurs déchets à la déchetterie
- 1 olivier planté pendant la semaine de la solidarité

Ecole élémentaire :

- Surveillance par les enfants : éteindre les lumières, faire attention à l'eau, faire le tri des déchets
- Jardin pédagogique : 2 essais mais pas assez de tps pour s'en occuper
- Visite de l'usine de retraitement des déchets Arc en Ciel (n'a pas lieu régulièrement)
- Nettoyage des espaces collectifs de la commune (arrêt car contre productif)

Halte garderie :

- Semaine du goût

Périscolaire :

- Bacs de tri au centre de loisirs
- Animations sur la qualité de l'air et de l'eau en partenariat avec Ecopôle qui a fourni les malles pédagogiques
- Atelier avec du papier recyclé - Sculptures

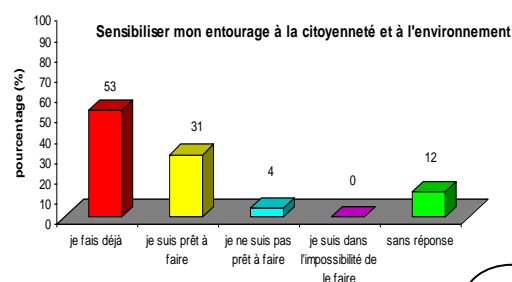
Projets

- Ecole maternelle : le futur projet de l'école sera l'Agenda 21 scolaire
- L'école primaire est en train de réfléchir pour faire un Agenda 21 scolaire
- Organisation des semaines de manifestation : développement durable, mobilité, énergie...
- Ecole maternelle : jardin potager avec légumes de saison et locaux
- Restauration biologique au restaurant scolaire
- Animation auprès des enfants sur les produits biologiques

Idées/perception des différents acteurs

- Manque d'informations sur certains sujets (ex : le tri)
- Pas assez de projets avec les adolescents
- On ne nous donne pas les solutions pour changer nos habitudes

Et les citoyens ?



Atouts

- Fort investissement et motivation des écoles sur le sujet du développement durable
 - Réelle volonté politique d'informer et de sensibiliser la population au développement durable
 - Une partie de la population est déjà sensibilisée aux enjeux du développement durable
-
- Prise de conscience générale de l'importance des enjeux liés au développement durable et à la protection de la planète
 - Réelle demande d'information sur les éco-gestes
 - Niveau de connaissance croissant
 - Appui technique de Nantes Métropole pour l'organisation d'événements (semaine à thème, animation pour les enfants...)

Faiblesses

- Peu d'informations et de sensibilisation au développement durable auprès des adolescents et des personnes âgées
 - L'information diffusée ne touche pas toute la population (notamment les personnes habitant dans des logements sociaux : retour du questionnaire quasi-nul dans cette catégorie)
-
- Sources d'informations multiples pour les habitants (risque de confusion)

Opportunités

Menaces

Préconisations

- Pour sensibiliser et informer la population sur les enjeux du développement durable, il faut communiquer et en parler souvent. Que ce soit dans le bulletin municipal ou sur le site internet de la ville, il est important de mettre toujours de nouveaux articles sur des sujets différents et variés. Il faut que les personnes aient envie de s'informer et y voient aussi un intérêt (même s'il n'est que financier : faire des économies d'énergie est bon pour la planète mais aussi pour le porte-monnaie !).
Il serait intéressant de consacrer une page spéciale dans le bulletin municipal et sur le site internet pour l'Agenda 21. Il pourrait y avoir plusieurs types d'informations, par exemple : une actualité internationale, une actualité nationale, les actions des services municipaux, les actions individuelles des boiséens, l'avancement de l'Agenda 21, des fiches éco-gestes faciles à mettre en œuvre (imprimer recto-verso, éteindre les appareils qui sont en veille, mettre des ampoules basse consommation d'énergie...).
- Il est important de sensibiliser toutes les catégories de personnes et de bien cibler, lors de chaque communication, quel public on veut toucher. Les actions seront différentes selon le public. Pour les écoles une exposition pédagogique sur le développement durable est disponible gratuitement sur le site www.goodplanet.org.
- Créer des événementiels autour de la thématique du développement durable : projection de films, organisation

Que fait-on ailleurs ?

La sensibilisation des enfants à l'alimentation et à l'environnement

Le CINE (Centre d'Initiation à la Nature et l'Environnement) de l'Alsace Centrale a monté une opération auprès des enfants mêlant réflexion sur l'alimentation et l'environnement. Différentes actions ont été mises en place: ateliers cuisine, activités sur le thème de l'alimentation, animation de repas. Des partenariats pédagogiques sont mis en place avec les fournisseurs (de préférence bio et locaux), des rencontres sont organisées, les enfants récoltent eux-mêmes les légumes. Les objectifs de cette opération sont d'amener les enfants à exprimer leurs émotions gustatives, de rendre l'enfant acteur de sa consommation, et de leur permettre de prendre conscience de l'interaction entre leur consommation et l'environnement.

Salon Eco-Logis

La municipalité de Joinville (4500 habitants - Haute-Marne) a décidé d'organiser un salon sur le thème de l'éco-habitat, dans le but de présenter des moyens économiques et respectueux de l'environnement pour construire ou rénover son habitat. Ce salon a accueilli 42 exposants qui ont pu présenter à plus d'un millier de visiteurs leurs diverses solutions (énergies renouvelables, matériaux de construction et d'isolation, matériaux de décoration et de finition...). Il a été ponctué par des débats avec des personnes venues témoigner de leur expérience en matière d'éco-construction. Durant les deux jours, des animations pour les plus jeunes étaient organisées.

Enjeux et défis

Associer les différents acteurs du territoire à l'élaboration d'une stratégie ne constitue pas un obstacle à l'efficacité de l'action, bien au contraire, il l'enrichit. Selon les termes de l'Agenda 21 de Rio : « la concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées ». Elle permet à la collectivité de mieux cerner les besoins de chacun et d'adapter (en fonction de ses compétences) les infrastructures, les équipements de communication, la formation initiale et professionnelle et la gestion des services publics.

Autre intérêt pour la collectivité : la capacité d'expertise des acteurs locaux. Par la pratique quotidienne du territoire, les citoyens, les associations et les entreprises locales peuvent apporter une analyse à la fois réaliste et pragmatique sur la conception de nouveaux projets. Au final, pour un projet donné, la solution mise en œuvre est effectivement « durable », car résultant d'un processus d'appropriation par les acteurs qui ont contribué à son élaboration.

Etat des lieux

- Comités Consultatifs ouverts à tous les boiséens
- Site internet
- Bulletin municipal
- Réunions pour des aménagements de quartier
- Réunions pour expliquer le budget de la commune (supprimées car trop peu de personnes présentes)
- Conseil des enfants de l'école élémentaire publique
- Réunion d'accueil des nouveaux habitants
- Participation active de la population aux réunions du Comité Consultatif Agenda 21 (50 personnes inscrites)
- 8 % de la population a répondu à l'enquête de juillet

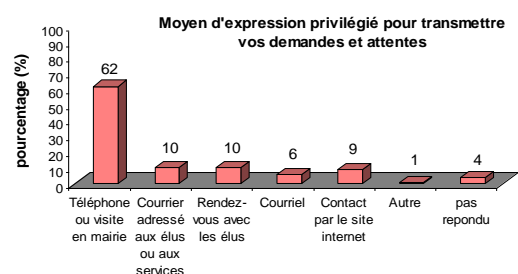
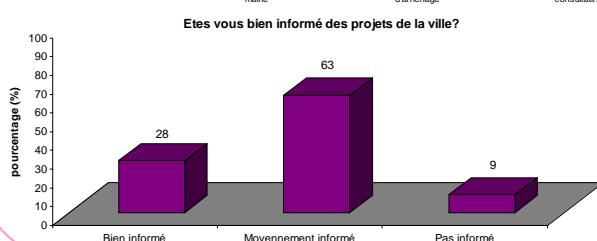
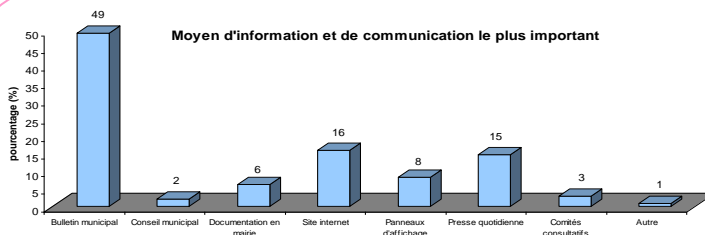
Projets

- Réunions publiques générales et réunions de quartiers
- Création d'un nouveau site internet pour avoir plus d'interactivité avec la population
- Réflexion sur la publication d'un complément mensuel au bulletin municipal

Idées/perception des différents acteurs

- La prise en compte des citoyens dans les décisions de la mairie est encore trop rare
- Pas de réunions publiques organisées par la mairie pour informer les citoyens des actions menées
- Manque d'information et de communication « mairie - citoyen »
- Problème d'appartenance des boiséens à leur commune

Et les citoyens ?



Atouts

- Réelle volonté des élus d'améliorer l'accès à l'information (services et actions) par la population
- Participation des enfants à la vie de l'école élémentaire grâce au Conseil des enfants

Faiblesses

- Manque de communication entre la mairie et les citoyens. La population ne connaît pas tous les services qu'offre la municipalité
- Pas de participation des enfants et des adolescents à la vie citoyenne de la commune
- Seulement 8 % de retour de l'enquête par la population : pas assez d'informations, certains bulletins distribués en retard

- Les idées et/ou le savoir faire de certains acteurs de la ville peuvent apporter une vraie valeur ajoutée aux projets de la commune

- Les personnes qui ne se soucient pas de ce qui se passe sur le territoire
- Risque de non appropriation du projet

Opportunités

Menaces

Préconisations

- Donner la parole aux citoyens à travers le site internet, le bulletin municipal et tous les Comités Consultatifs. Pourquoi ne pas faire un blog dédié à l'Agenda 21 de Saint-Jean-de-Boiseau où chacun serait invité à exprimer ses idées et à en débattre.
- Faire participer le plus grand nombre d'acteurs y compris les commerçants, les artisans, les entrepreneurs, les associations, la maison de retraite, les écoles, toutes les personnes qui travaillent dans Saint-Jean-de-Boiseau.
- Intégrer les enfants et les adolescents à la vie citoyenne de la commune en créant un Conseil Municipal des enfants ou bien un Conseil Municipal des jeunes.

Que fait-on ailleurs ?

Conseil Municipal des enfants

Le Conseil Municipal des enfants existe sur la commune de La Talaudière (6771 habitants - Loire) depuis 1991. Cette véritable pratique civique éducative a pour vocation de recueillir les attentes remarques et suggestions des enfants. Les élections ont lieu en juin dans les classes de CM1 et les candidats sont élus pour 2 ans. En fonction de leur programme électoral, les jeunes élus se répartissent dans différentes commissions. Une année, les membres de la Commission Solidarité - Vie quotidienne ont organisé un concours photos sur le thème « les fleurs sur notre commune », ils ont également participé à la fête des jumelages en vendant des objets créés de leurs mains. La somme récoltée a été remise aux responsables du jumelage coopération Mali pour l'achat de fourniture scolaires pour l'école de Somadougou. Les membres de la Commission Aménagement de la ville ont, quant à eux, réfléchi à la mise en place d'un pédibus.

Cohésion et solidarité entre territoires et entre générations

La solidarité est intrinsèque au développement durable. Elle doit s'appliquer envers tous les autres, les populations défavorisées, les exclus, les plus faibles, les plus démunis, les plus pauvres... Cette solidarité s'exprime à différentes échelles de territoire, du local au mondial: quartiers, communes, régions, campagnes et villes, les rapports entre les pays du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest... Il s'agit de permettre l'accès à des conditions de vie décentes à chacun, à un niveau équitable de qualité de vie.

Être solidaire avec les générations futures, c'est inscrire les actions et les décisions dans une perspective de long terme. Les conséquences et impacts des décisions d'aujourd'hui ne doivent pas nuire à l'avenir et être irréversibles : pour ce faire, il s'agit d'appliquer le principe de précaution.

Aujourd'hui, la persistance de la pauvreté, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, l'isolement de certaines catégories de la population montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Or, cohésion sociale et solidarité s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires.

Pour cela, la commune peut agir dans différents domaines :

- la réduction des inégalités et l'insertion sociale
- la mixité sociale et intergénérationnelle
- la coopération et la solidarité internationale



Enjeux et défis

Le développement humain est au premier rang des objectifs du développement durable. Il implique le respect de la diversité culturelle, l'accès de tous à une vie digne, un combat radical contre la pauvreté, la lutte contre toutes les formes de discrimination... La France est particulièrement concernée par ces enjeux. Aujourd'hui 7,1 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, 2,1 millions vivent dans des conditions de logements très difficiles et pour accéder à un CDI, l'écart de probabilité expliqué par la seule discrimination est de 44 % entre un jeune d'origine française et un jeune d'origine maghrébine. A Saint-Jean-de-Boiseau, entre 20 et 30 familles sont aidées chaque année par le CCAS et ce chiffres n'a fait qu'augmenter ces dernières années.

(Sources Comité 21 et CCAS)

Etat des lieux

- Convention Culture et Solidarité
- Diagnostic d'accessibilité des bâtiments aux handicapés
- Plus de lien avec les bailleurs sociaux pour mieux les connaître et pouvoir positionner des familles. Soutien aux habitants
- Les nouvelles constructions ont 30 % de logements sociaux
- Soutien aux structures d'accompagnement pour la réinsertion et la recherche d'emploi (Réagir ensemble, Retz'agir)
- Clauses de réinsertion dans les appels d'offres
- La restauration à la halte garderie est faite par une entreprise de travailleurs handicapés (ESAT)
- La facturation des services scolaires est fonction du quotient familial (restauration scolaire, périscolaire...)
- Un service d'écoute pour les femmes battues (à ce jour peu de personnes sont venues)
- AJI : 1 journée sur le handicap et le sport
- Pour chaque nouveau bâtiment, réflexion sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- 4 % de la population active était au chômage en 2006 (INSEE)

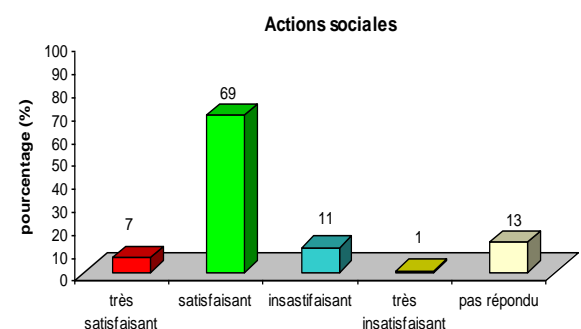
Rôle du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) :

- Aides financières d'urgence (argent ou ticket service). 27 familles aidées en 2009
- Demande de logement pour les personnes en difficulté
- Placement dans les maisons de retraite
- Mise en relation avec l'association DOMUS de portage des repas à domicile
- Mise en relation avec les associations ou sociétés d'aide à domicile
- Aide au transport : accompagnement des personnes âgées pour faire leurs courses à la supérette ou au marché du Pellerin et La Montagne

Projets

- Aide aux personnes handicapées psychiques (formation du personnel de l'accueil de la mairie)
- Création d'un logement d'urgence (logement de dernière minute, temporaire) en partenariat avec une association
- Réflexion sur le préventif/répressif: travail sur les adolescents
- Création de bornes d'accès internet pour les chercheurs d'emplois et pour les seniors
- Accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite (avant 2015)
- Installation d'une unité d'accueil de jour pour les enfants handicapés (IME) à l'automne 2009

Et les citoyens ?



Idées/perception des différents acteurs

- Pas vraiment de communication sur les actions sociales car ce n'est que de la reconduction d'actions. Le public est très ciblé (cas particulier) et connaît déjà les services. Il n'y a pas d'actions nouvelles.
- Bulletin municipal : pas assez d'information sur le secteur social
- Précarité des femmes monoparentales : besoin d'un lieu de rencontre mais avec toutes les catégories mélangées (par exemple un SEL : Système d'Echange Local).
- Avant il y avait une commission pour les personnes handicapées qui avait du succès mais elle a été arrêtée car il n'y avait personne pour s'en occuper
- Intégration des personnes handicapées : la mairie pourrait montrer l'exemple en leur rendant ses locaux accessibles

Atouts

- Plusieurs actions d'aide à la personne

- Nantes Métropole :
 - PLIE (Plan local pour l'Insertion et l'Emploi) de NM

Faiblesses

- Peu de communication auprès de la population sur les actions sociales
- Le Comité Consultatif des actions sociales est inactif

- La crise économique actuelle accentue les inégalités sociales

Opportunités

Menaces

Préconisations

- Communiquer sur les différents services qui existent même s'ils sont en place depuis longtemps, les nouveaux habitants ne les connaissent pas forcément.
- Faire vivre le Comité Consultatif sur les affaires sociales
- Rendre les lieux publics accessibles à tous et anticiper les réglementations associées
- Favoriser l'insertion sociale de tous et le retour à l'emploi en mettant en place un accompagnement des personnes qui recherchent un emploi.
- Continuer à soutenir des associations d'insertion sociale
- Mutualiser certaines actions avec d'autres communes

Que fait-on ailleurs ?

Un TourneSEL

La commune de Wangen (750 habitants - Bas-Rhin), possède un SEL (système d'échange local) depuis 10 ans. Le TourneSEL à Wangen se définit avant tout comme étant un moyen de recréer une dynamique conviviale et tout simplement réapprendre à oser demander un service à son voisin. Du coup le TourneSEL a inventé une valeur d'échange qui lui est propre : on ne pensera donc pas en Euro mais en « grains de SEL ».

Une épicerie solidaire

En 1997, à Bourg-en-Bresse (40000 habitants - Ain), le problème de l'aide ponctuelle à certaines familles en difficulté a été soulevé. L'idée est venue de créer une épicerie solidaire. La réflexion a été organisée avec les associations d'insertion et le CCAS de Bourg en Bresse.

Les épiceries solidaires et sociales (www.epiceries-solidaires.org) apportent une aide, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Dans des espaces aménagés en libre-service, elles mettent à disposition de leurs usagers des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière : autour de 20% du prix usuel. L'offre alimentaire des épiceries n'est que le prétexte d'une action solidaire plus vaste : les épiceries sont des lieux d'accueil, d'écoute et d'échanges, aidant les personnes à retrouver, ou à renforcer, l'estime d'elles-mêmes et l'envie de se tourner vers le monde extérieur. Elles organisent des nombreuses activités, afin de donner à chacun la conscience de sa valeur et de ses compétences: ateliers de cuisine, ateliers d'esthétique, ateliers enfants/parents...

Enjeux et défis

La diversité des cultures, des milieux, des générations est une richesse pour le territoire. La population ne doit pas être catégorisée selon son statut social, son âge ou sa nationalité. Tout le monde doit pouvoir profiter de l'expérience et du parcours de chacun afin d'offrir des réflexions et des comportements s'inscrivant dans les principes du développement durable.

Les collectivités peuvent agir dans ce sens en provoquant, en initiant la rencontre et le lien entre ces différentes catégories de personnes.

Etat des lieux

- 30 % de logements sociaux à chaque nouvelle construction

Événements qui favorisent les échanges intergénérationnels :

- Fêtes de quartier (pique-nique de la Télindière - fête du pain au Surchaud,...)
- Feux de la St Jean
- Fête de la musique
- Feux d'artifice du 14 juillet
- Fête des voisins
- Brocante...

Personnes âgées :

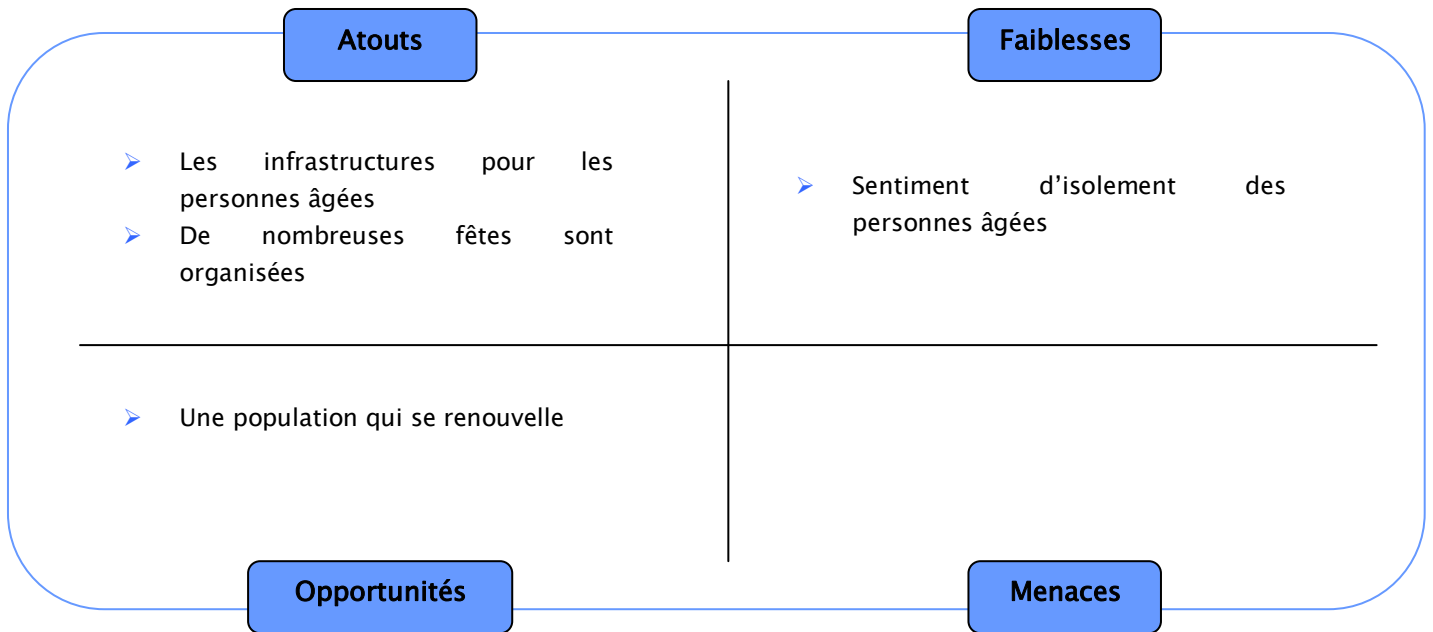
- Sondage chez les personnes âgées : 10 % des personnes de plus de 65 ans ont un sentiment d'isolement très important.
- Conférences sur la santé
- 2 animations à la résidence offertes par an
- Des bénévoles amènent des personnes âgées un lundi par mois au cinéma
- Plan canicule : liste de bénévoles et d'élus
- Repas des anciens et cadeaux de Noël
- 1 maison de retraite
- Lien important avec l'association qui gère la maison de retraite
- 1 village retraite (logements adaptés)
- 22 % de la population ont moins de 14 ans, 15 % ont entre 15 et 29 ans, 45 % entre 30 et 59 ans et 18 % ont plus de 60 ans

Projets

- Création d'un CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination) en partenariat avec 8 communes : structure d'informations et d'aides aux personnes âgées et leur famille
- Guide pratique pour les personnes âgées (il est déjà écrit il faut l'imprimer)
- Lien entre culture et social : accès à la culture pour toutes les générations. Actuellement il y a une réflexion pour travailler à la fois avec les écoles, les associations et la maison de retraite
- Accueil de jour pour les personnes ayant la maladie d'Alzheimer (structure intercommunale)

Idées/perception des différents acteurs

- S'occuper mieux des personnes isolées
- Améliorer les structures d'accueil pour les enfants en bas âge (ex : halte garderie fermée le lundi après midi et le mercredi)
- Disposer de lieux de rencontre avec des jeux pour les enfants
- Monter des projets associant plusieurs générations. Ex : lectures, jardins, activités manuelles... (avec les écoles, la garderie, les assistantes maternelles)
- Faire un jardin potager partagé
- Relations intergénérationnelles à l'école (jardinage) inexistantes
- Mettre à disposition des terrains inutilisés pour la pratique du jardinage



Préconisations

- Favoriser les échanges d'expériences entre les générations. Par exemple faire des jardins éducatifs dans les écoles et faire venir des retraités qui savent jardiner.
- Développer une offre de logements accessibles aux populations à faibles ressources.
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées en organisant des manifestations qui favorisent les rencontres intergénérationnelles. Créer des activités communes entre les âges.
- Mettre à disposition des terrains pour créer des jardins familiaux partagés et accessibles à tous les citoyens de la commune.

Que fait-on ailleurs ?

Les jardins familiaux

La ville de Haillan (8 000 habitants – Gironde) a eu l'idée de réaliser des jardins familiaux pour les résidents de la cité Edmond Rostand regroupant 350 logements sociaux collectifs. Ces jardins sont des lotissements de parcelles gérés par une association, mis à disposition de jardiniers afin qu'ils en jouissent pour leurs loisirs et les cultivent pour les besoins de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial.

L'existence de 30 parcelles a été rendue possible grâce à la collaboration avec une association girondine. Cette dernière a mené 7 réunions de concertations avec les habitants du quartier, tenant compte du tissu social et du degré d'implication de tous. Ces habitants ont élaborés un projet en y intégrant de nombreux critères liés au développement durable. Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles, la ville poursuit son accompagnement des jardiniers.

Enjeux et défis

La coopération internationale permet d'établir des échanges, des liens et des partenariats entre les pays, sur des enjeux très variés comme la culture, la recherche scientifique, l'éducation, la santé, la justice, l'industrie, l'environnement... La coopération est intimement liée à la solidarité internationale, qui a pour objectif de promouvoir l'équité sociale et de réduire les inégalités entre les pays en voie de développement et les pays développés.

Le développement durable est un enjeu majeur de la coopération et de la solidarité internationale. Le revenu moyen des 20 pays les plus riches est 37 fois supérieur à celui des 20 pays les plus pauvres, et ce rapport s'accroît. Aujourd'hui, 0,47 % du PIB (Produit Intérieur Brut) français est consacré à l'aide internationale. Les pays de l'Union Européenne se sont fixés pour objectif d'y affecter 0,7 % de leur PIB d'ici 2015. Néanmoins, les Etats ne pourront pas résoudre seuls la résorption et la mise à l'écart de nombreuses régions du monde. Les collectivités sont des alliées de poids pour la coopération internationale.

(Sources comité 21)

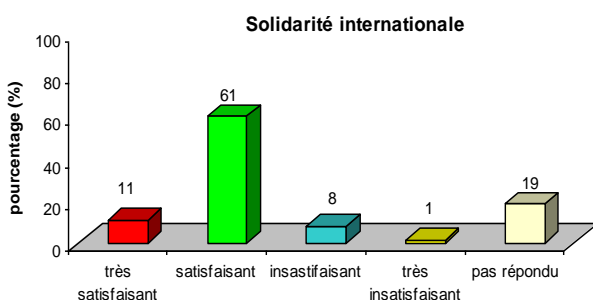
Etat des lieux

- Projet avec Véolia au Mali pour creuser un puits
- Construction d'une école au Mali via l'association Saint-Jean-de-Boiseau Amitié Internationales
- Mise en place de latrines écologiques à l'école au Mali
- 2 pactes d'amitié avec des villes au Mali et en Espagne
- Jumelage avec la ville de Deidesheim en Allemagne
- Jumelage avec la ville de Mediouna en Algérie
- Signature d'une motion pour la paix en Palestine. Soutien aux paysans afin qu'ils puissent rentrer sur leur terres
- Semaines de la solidarité internationale
- L'école primaire a eu des partenariats avec des artistes du Burkina Faso
- La commune soutien les initiatives des associations : « Saint-Jean-de-Boiseau amitié internationale », « Les amis de Sababougnouma » et France Palestine

Projets

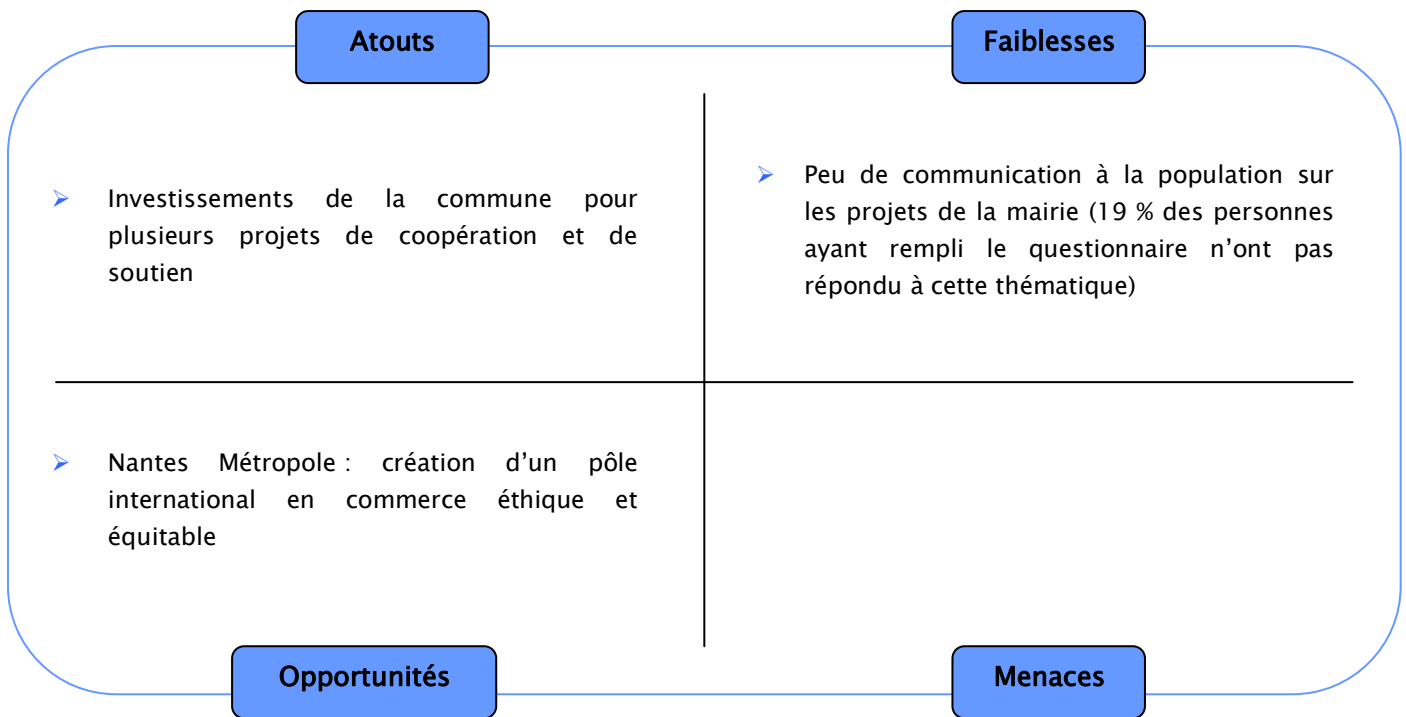
- Projet avec l'association Guinée 44 pour subventionner un projet d'assainissement à Kindia en Guinée. Mutualisation des moyens avec 5 communes du département

Et les citoyens ?



Idées/perception des différents acteurs

- Communiquer plus et mieux avec les populations d'Afrique pour vraiment comprendre ce dont ils ont besoin
- Informer les gens sur les actions qui sont faites par la mairie sur la solidarité internationale (au forum des associations par exemple)
- Faire une ouverture vers les jeunes pour les intéresser aux relations internationales (avec l'AJI par exemple)



Préconisations

- Les projets de coopérations doivent mobiliser l'ensemble des partenaires concernés, les citoyens mais aussi les acteurs économiques, associatifs et institutionnels
- Les actions de coopération décentralisées ne doivent pas se limiter à des aides caritatives. Elles doivent renforcer l'autonomie des communes étrangères, notamment en leur permettant de maîtriser l'ensemble des actes relevant de leur responsabilité.
- Mettre en place des jumelages d'Agenda 21
- Acheter équitable

Que fait-on ailleurs ?

Un écopartenariat Nord/Sud

La ville de Bessancourt (7600 habitants – Val d'Oise) a initié un partenariat avec la ville de Zè au Bénin afin de préserver l'environnement et de sensibiliser leur population aux enjeux du développement durable. Avec l'aide financière de la ville de Bessancourt, l'UPE (Unité de Protection de l'Environnement) a démarré un programme de sensibilisation à l'environnement et une formation à la technique de recyclage des sacs plastiques usagés sur la commune de Zè. Cette ONG assure la formation de 11 femmes déscolarisées et sans ressource, qui à leur tour formeront d'autres personnes.

L'éducation à la solidarité Nord/Sud et la sensibilisation à la connaissance des cultures d'autres populations font l'objet d'actions auprès des populations respectives aux deux communes.

Production et consommation responsables

C'est pour une grande part le mode de développement, adopté depuis plusieurs décennies par l'ensemble des pays industrialisés et fondé sur une augmentation massive de la production et de la consommation de biens matériels, qui est à l'origine des principaux dommages causés à la planète. Parmi ces impacts négatifs, on peut citer la pollution des milieux, l'érosion de la biodiversité, l'épuisement de ressources naturelles non renouvelables ou encore le changement climatique. Ces atteintes à la planète ont toutes des répercussions sur la santé des hommes, sur les sociétés et sur l'économie elle-même.

C'est donc également une condition essentielle d'un développement durable que d'abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. Une dynamique de développement est cependant indispensable pour assurer la production de richesses nécessaires au bien-être de tous. Elle doit se concrétiser par des productions innovantes, qui participent aux finalités énoncées pour un développement durable.

Le rôle des collectivités territoriales en la matière découle de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires. Leur propre responsabilité est engagée dans les choix par lesquels elles engagent l'avenir de leurs territoires, à travers l'éco-responsabilité de leur gestion et de leur consommation ainsi que par le biais des services qu'elles rendent aux entreprises et à la population.

Les collectivités peuvent agir à plusieurs titres dans ce domaine par :

- Le soutien à une activité économique locale, sociale et environnementale
- L'essor de l'attractivité touristique du territoire
- L'achat de produits ou de services éco-responsables



Enjeux et défis

En France, les filières de l'économie environnementale peinent à se développer. L'agriculture biologique occupe seulement 2,03 % de la surface cultivée et l'énergie renouvelable ne représente que 6,33 % de la consommation d'énergie primaire. Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, les services à la personne génèrent de nombreux emplois mais ne sont pas suffisamment structurés.

Afin de s'inscrire dans une économie plus responsable, les collectivités peuvent :

- Inciter les entreprises à intégrer le développement durable
- Intégrer au mieux les zones d'activités
- Soutenir l'agriculture biologique
- Accompagner les PME-PMI dans l'évolution de leur offre
- Encourager le développement de nouvelles filières en lien avec le développement durable
- Renforcer l'attractivité du territoire et la compétitivité des entreprises

(Sources Comité 21)

Etat des lieux

- 136 entreprises/commerçants/artisans en 2006 (INSEE) :
 - 6 industries
 - 27 activités de construction
 - 20 commerces et services de réparations
 - 83 activités de services
- 1 éleveur laitier
- 1 Zone d'Activité, ZA du Landas
- Définition de zones agricoles durables dans le PLU
- La Halle dans le bourg centre
- 96 demandeurs d'emploi en 2006 (40 hommes, 56 femmes)
- 2112 personnes ont un emploi (2006) :
 - 92,5 % salariés, 7,5 % non salariés
 - 13 % travaillent à Saint-Jean-de-Boiseau, 87 % en dehors
- Certaines entreprises font des actions en faveur d'un développement durable : économie d'énergie, tri des déchets...
- Création en janvier 2009 d'une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) qui distribue 35 paniers par semaine
- Volonté de soutenir l'installation de producteurs locaux

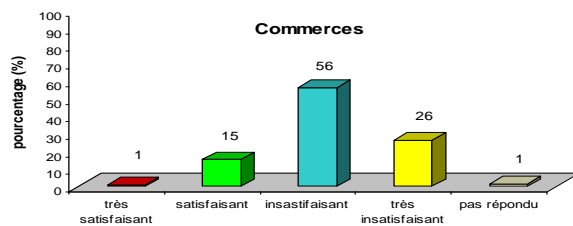
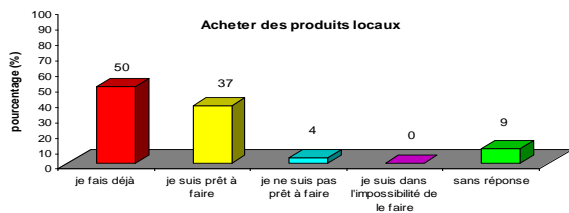
Projets

- Marché de producteurs biologiques et locaux
- Accès internet gratuit à la future médiathèque pour les chercheurs d'emploi

Idées/perception des différents acteurs

- La mairie ne communique pas assez avec certaines entreprises ou commerçants
- Mettre des pancartes pour indiquer les différentes entreprises de la ZA
- Faire des réunions avec tous les professionnels de la ville
- Faire un fascicule avec toutes les coordonnées des entreprises
- Peu d'informations sur les services de la commune (ex : pour les demandeurs d'emploi, accompagnement...)
- Peu d'informations sur la vie économique de la ville (liste des entreprises et artisans qui travaillent sur la commune)
- Pas d'information sur les objectifs de développement économique
- Pas d'entreprise locale pour approvisionner la chaufferie bois

Et les citoyens ?



Atouts

- ZA du Landas
 - Définition de zones agricoles durables dans le PLU
 - Volonté de soutenir l'installation de producteurs locaux
-
- Redynamisation du centre bourg grâce à l'arrivée de nouveaux habitants
 - Développement de l'économie sociale et solidaire par Nantes Métropole

Faiblesses

- Peu de commerces
 - Peu d'informations à la population sur l'activité économique de la commune
 - Beaucoup de boiséens font leurs achats dans les supermarchés de La Montagne et du Pellerin
 - Beaucoup de personnes actives travaillent en dehors de Saint-Jean-de-Boiseau
-
- La diminution des commerces du bourg peut entraîner une baisse du dynamisme de la commune

Opportunités

Menaces

Préconisations

- Les entreprises, artisans, commerçants de la commune doivent participer à l'Agenda 21. Il est important de les intégrer et de les faire participer, notamment lors de la rédaction des actions de la partie « économie » de l'Agenda 21. Pour cela, des réunions avec tous les professionnels de la ville peuvent être organisées, ou bien un comité Agenda 21 entreprises peut être créé, un questionnaire peut être envoyé...
- Avoir une liste, à jour et facilement accessible à tous les habitants, de toutes les activités économiques proposées sur le territoire de la commune.
- Solliciter la CCI ou la Chambre des métiers et de l'artisanat afin d'aider les artisans ou commerçants à trouver des solutions concrètes pour intégrer le développement durable dans leur activité.
- En partenariat avec Nantes Métropole, proposer une charte développement durable pour la ZA du Landas
- Soutenir le microcrédit pour la création d'entreprises (www.adie.org)

Que fait-on ailleurs ?

Formation et sensibilisation des artisans

Dans le cadre de son Agenda 21, le pays des Herbiers (26000 habitants - Vendée) s'est engagé dans un programme d'information et de sensibilisation des PME-PMI sur l'énergie. La collectivité a mis en place une formation des artisans sur les nouvelles techniques en matière d'économie d'énergie et d'énergie renouvelables. Des structures et associations se sont mobilisées pour accompagner la collectivité dans ses formations : la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SYDEV), l'association La Citadelle œuvrant pour les actions d'éducation à l'environnement, la région des Pays de la Loire et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

Des sacs biodégradables pour les commerçants

Sensibles aux conséquences de l'utilisation démesurée de sacs plastiques, les commerçants de la ville de Labruguière (5660 habitants - Tarn) ont décidé d'agir et d'œuvrer à leur échelle en prenant la décision de remplacer les sacs plastiques proposés aux clients par des sacs biodégradables. Ce projet ayant un coût, il n'aurait pu se concrétiser sans l'appui de la municipalité qui a soutenu leur action en subventionnant pour partie le surcoût engendré.

Enjeux et défis

Depuis la réforme du Code des marchés publics de 2006, les collectivités peuvent intégrer des critères sociaux et environnementaux dans leurs achats sur des produits variés : mobilier urbain, fournitures de bureau, bois, véhicules, matériaux de construction, produits d'entretien... Au-delà du poids économique que représentent les achats publics, cette commande publique responsable est un véritable levier pour faire évoluer l'offre des fournisseurs vers une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable.

Pour structurer l'offre, des réseaux d'acheteurs publics se mettent en place. Ils regroupent les collectivités mais aussi les entreprises partenaires (BTP, restauration collective, énergéticien...) et contribuent de fait à la contagion du développement durable sur le territoire. Il faut rappeler aussi que le Code des marchés publics autorise les groupements d'achats publics.

Plusieurs organismes ou réseaux peuvent aider les collectivités dans cette démarche comme par exemple :

- Réseau Grand Ouest, commande publique et développement durable (www.reseaugrandouest.fr)
- Procura + : Campagne pour l'achat public responsable (www.procuraplus.org)

Etat des lieux

- 10 % des fournitures de bureau ainsi que des produits pour le restaurant scolaire achetés par la mairie proviennent d'un CAT (Centre d'Aide par le Travail)
- Pour certains travaux la mairie fait appel à des entreprises ou des associations de réinsertion
- La commune fait la promotion des entreprises et artisans locaux en achetant leurs produits et services
- Pain biologique au restaurant scolaire
- Produits locaux et parfois biologiques lors de manifestations
- Insertion dans les appels d'offres de clauses environnementales et/ou sociales
- Une partie des produits d'entretiens sont écologiques

Projets

- Repas biologiques au restaurant scolaire
- Manifestations éco-responsables

Idées/perception des différents acteurs

- Acheter la totalité des produits d'entretien en produits moins nocifs pour la santé et plus écologique
- Acheter du papier recyclé
- Acheter un véhicule électrique

Atouts

- De plus en plus de marchés publics contiennent des clauses environnementales et sociales
- Une forte motivation des élus et des agents pour l'utilisation de produits moins nocifs et qui respectent l'environnement
- Un réseau associatif de collectivités existe dans le Grand Ouest afin d'échanger sur les commandes publiques responsables (<http://reseaugrandouest.fr>). La participation financière est faible (50 euros)
- Groupe d'étude des marchés : base d'informations fiables. Ouvrages et fiches sur 36 familles de produits (www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr)

Faiblesses

- Encore trop peu de produits sont issus d'une politique d'achats responsables
- Il n'y a pas eu de diagnostic précis des achats de la collectivité
- Difficultés à rédiger les appels d'offres à cause d'un manque de repères sur ce qu'est un produit ou service « plus respectueux du point de vue environnemental et/ou social »
- La notion de « moins-disant » : attribuer le marché au prix le plus bas

Opportunités

Menaces

Préconisations

- Avant d'entamer toute démarche, il serait intéressant de recenser tous les produits et services achetés par la mairie. Ensuite, il faudrait mettre des priorités sur certains achats et les remplacer par des produits écologiques/biologiques/éthiques... Par exemple, l'achat de produits d'entretien écologiques est celui qui est ressorti le plus souvent lors des entretiens avec le personnel municipal, ce pourrait donc être le premier à être changé. En parallèle il faut bien sensibiliser tous les agents et notamment ceux qui utilisent ces produits.
- Il est possible de se faire aider en intégrant par exemple un réseau associatif comme celui du Réseau Grand Ouest. Des débats, des forums et des formations sont proposés.
- Ne jamais oublier de communiquer sur les changements qui sont effectués afin qu'ils soient compris et acceptés par tous. Le groupe Agenda 21 interne peut être un bon relais d'information.
- Faire suivre des formations sur les achats responsables à toutes les personnes qui effectuent des achats pour la commune

Que fait-on ailleurs ?

Des achats responsables

La ville de Illkirch-Graffenstaden (25000 habitants - Bas-Rhin) a débuté sa politique d'achats responsables par le papier recyclé et l'interdiction du bois tropical. Aujourd'hui, chaque lancement ou renouvellement d'un marché est l'occasion de réfléchir à l'introduction de clauses environnementales ou sociales. Des clauses ont ainsi été introduites dans les marchés suivants: fournitures de bureau, mobilier, prestations d'entretien, matériel informatique, véhicules, revêtements de sols pour bâtiments, peintures, huiles pour moteurs, produits alimentaires pour les réceptions...

L'adhésion au club des acheteurs publics éco-responsables

La commune de Staffelfelden (3600 habitants - Haut-Rhin) a voulu être cohérente avec sa politique environnementale et a donc décidé d'adhérer au club des acheteurs publics éco-responsable. Ainsi, les élus pourront bénéficier de conseils et de retours d'expériences des autres adhérents afin de favoriser l'émergence et le développement de modes de production durable.

Enjeux et défis

L'augmentation du temps libre est un facteur de transformation de notre société qui accorde une place grandissante aux loisirs. Le tourisme est désormais pris en compte comme l'un des moteurs de l'économie. Si la France est la première destination touristique mondiale, l'impact sur le territoire est déséquilibré avec une spécialisation de certains espaces telles que les villes-musées, les plages et les stations de sports d'hiver. La mise en valeur du patrimoine local et le développement touristique des territoires favorisent cependant l'accueil d'un public en recherche de calme, de découvertes inédites et voulant pratiquer un tourisme vert.

Les collectivités peuvent agir à plusieurs niveaux :

- Protéger la qualité patrimoniale des sites et la qualité de vie des populations locales en adaptant le développement touristique aux capacités et spécificités du territoire
- Développer une politique d'emploi, de formation et de qualification au bénéfice des employés saisonniers et des populations locales
- Répondre aux besoins des touristes par des équipements et des services respectueux de l'environnement et des pratiques culturelles locales

Etat des lieux

- 14 km de sentiers pédestres
- Chemins ruraux du bois des fous
- pas d'hôtel
- pas de camping
- 1 chambre d'hôte
- 0,7 % de résidences secondaires (INSEE 1999)
- Monument classé : Chapelle de Bethléem
- Eglise du bourg
- Valorisation du château du Pé
- Parc du Pé accessible à tous
- Tour du Pé
- Participe à l'événement culturel Estuaire 2007, 2009, 2011
- Journées du patrimoine

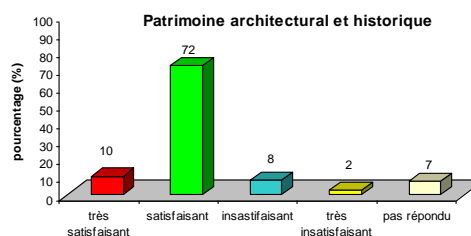
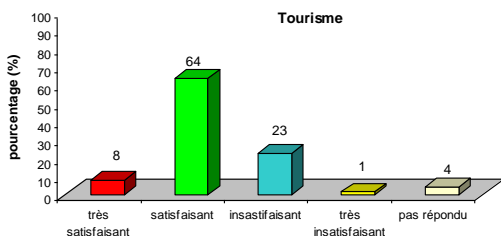
Projets

- 7 chambres d'hôtes dans le château du Pé
- 2 étages pour des expositions culturelles et des spectacles dans le château du Pé
- Balisage de l'itinéraire « Loire à vélo »
- Balisage et information des circuits pédestres de la commune

Idées/perception des différents acteurs

- Pas d'accès direct aux bords de Loire
- Peu d'activités et services autour de la manifestation Loire à vélo (accueil des touristes)
- Il y a peu d'investissement actuellement dans le domaine du tourisme mais c'est en train de se développer
- Manque d'information sur les circuits « nature » à pied, à vélo de la commune

Et les citoyens ?



Atouts

- Un patrimoine environnemental riche
- Des monuments historiques
- Un patrimoine architectural, naturel et historique apprécié par les habitants

Faiblesses

- Actuellement il n'y a pas d'offre touristique
- Aucune structure d'hébergement pour les touristes
- Des atouts touristiques méconnus même par les habitants de l'agglomération nantaise

Opportunités

- Le développement de l'offre touristique avec le château du Pé
- La proximité des flux touristiques générés par la côte Atlantique et Nantes
- La mise en valeur des sentiers communaux

Menaces

Préconisations

- Le développement de l'offre culturelle et touristique du château du Pé doit permettre l'introduction d'un tourisme vert. La prise en compte de l'environnement lors de sa gestion est importante. Par exemple, les chambres d'hôtes pourront s'inscrire dans une démarche de développement durable : sensibilisation aux éco-gestes, achats et utilisations de produits ou matériaux locaux/biologiques/équitable/recyclables, embauches de travailleurs en réinsertion...
- Développer au maximum les sentiers pédestres et surtout les faire connaître. Mettre à disposition des cartes des sentiers pour les promeneurs. Bien les signaler et mettre des pancartes d'explication sur l'histoire du site, les espèces présentes, ou toutes autres informations spécifiques au site. Valoriser les sites et le patrimoine.

Que fait-on ailleurs ?

La ferme relais de La Perreux

La commune de Wildersbach (282 habitants - Bas-Rhin) a décidé de favoriser l'installation d'un agriculteur sur son ban communal. Pour cela, elle a acheté des terres sur lesquelles elle a fait construire des bâtiments qu'elle loue aujourd'hui. L'exploitation installée, la Ferme relais de La Perreux, produit de la charcuterie et exerce également une activité de restauration.

Protection d'un massif forestier

Pour faire face à une forte fréquentation d'un massif forestier classé Natura 2000, la mairie a engagé une démarche de concertation avec tous les usagers afin de protéger ce massif. Deux actions principales ont vu le jour :

- la mise en sécurité des secteurs les plus vulnérables avec l'installation de barrières en bois pour empêcher l'accès motorisé au cœur du massif forestier.
- l'élaboration d'une charte de bonne conduite pour les usagers, engageant ses signataires à respecter le patrimoine naturel et culturel du massif.

Parallèlement, l'Office municipal du Tourisme a mis en place des circuits balisés pour la randonnée pédestre et le vélo, favorisant ainsi la fréquentation des milieux moins fragiles.

Eco-responsabilité : les services municipaux s'engagent

Le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche globale de prise en compte des enjeux du développement durable. Les administrations sont les premières à devoir assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique. Il s'agit, non seulement de préserver l'environnement, mais également de contribuer à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la réalisation d'économies budgétaires. Il s'agit également de convaincre les personnels des collectivités, mais aussi l'ensemble des consommateurs de la nécessité d'adopter d'autres comportements au quotidien.

Afin qu'une véritable dynamique puisse désormais s'engager, les collectivités doivent montrer l'exemple et intégrer les enjeux du développement durable dans leurs politiques publiques, comme dans leur fonctionnement quotidien. A cet égard, il convient notamment que les administrations limitent les impacts sur l'environnement de leurs activités, évoluent vers d'autres modes de consommation, et réduisent les gaspillages de toute nature.

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) fixe le cadre d'intervention et des objectifs quantifiés :

- La diminution des consommations d'eau et d'énergie
- L'amélioration de la politique immobilière de l'Etat (construction et gestion), notamment, par l'utilisation de matériaux ou de techniques permettant de réduire l'impact sur l'environnement ainsi que par le recours à la démarche «Haute Qualité Environnementale» (HQE), pour les constructions neuves et les rénovations
- La réduction de la quantité de déchets produits en veillant à leur valorisation ou à leur recyclage
- L'amélioration de la politique d'achats publics en favorisant la commande de produits et de services intégrant le développement durable
- La rationalisation de la gestion des flottes de véhicules, en organisant des plans de déplacement des personnels, en prenant en charge les abonnements aux transports en commun afin de favoriser leur utilisation, en développant les vidéoconférences et le télétravail comme alternative aux déplacements pour les réunions



Enjeux et défis

Le développement durable est un concept qui peut paraître, pour certains, un peu flou. La mobilisation et l'adhésion des services sont essentielles et c'est pourquoi il est important que chaque agent soit en mesure de comprendre les nouveaux enjeux, jusqu'alors peu pris en compte, et d'adopter une nouvelle méthode de travail, fondée sur la concertation et la transversalité.

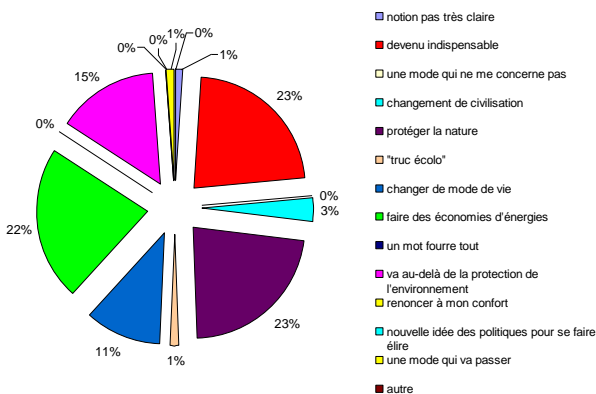
Pour cela, il est important de sensibiliser et former les agents sur le développement durable et sur les enjeux de la mise en place d'un Agenda 21 dans la collectivité.

Etat des lieux

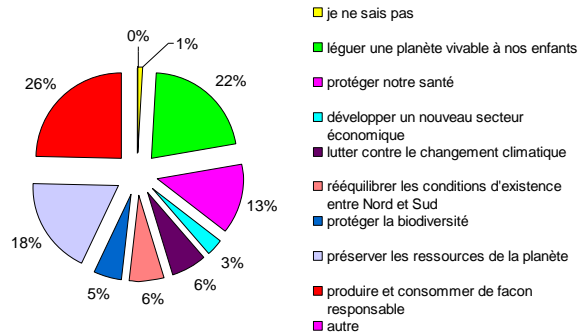
- Information sur le tri des déchets
- 1 réunion d'informations sur l'utilisation de produits de nettoyage moins nocifs pour la santé et plus écologiques, en partenariat avec un médecin du travail.
- Formations secouriste, incendie et gestes et postures
- 1 réunion d'information sur le développement durable et l'Agenda 21 composée d'au moins une personne de chaque service
- Formation d'un groupe projet Agenda 21 interne composé de 13 agents provenant de tous les services
- Participation des agents à la Semaine de la mobilité 2009

Et les agents ?

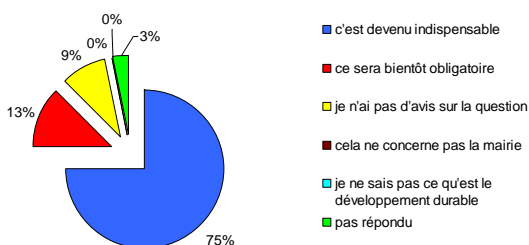
Définition du développement durable



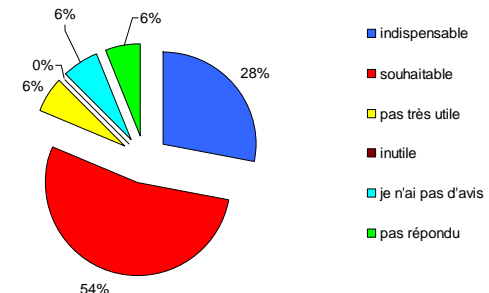
Enjeux du développement durable



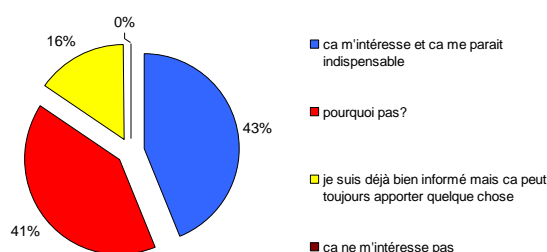
La prise en compte du développement durable dans le fonctionnement de la mairie c'est :



Instaurer un groupe de réflexion entre services sur le développement durable me paraît :



Etre informé sur les éco-gestes au travail :



Atouts

- Implication des services dans l'élaboration de l'Agenda 21 : formation d'un groupe projet interne composé de 13 personnes
- Beaucoup d'agents sont déjà sensibilisés

Faiblesses

- Pas assez de réunions d'informations ou de sensibilisations

- Il y a de plus en plus de formations au CNFPT pour accompagner les agents à suivre une démarche de développement durable
- Il existe de nombreux guides et/ou supports pour sensibiliser et mettre en œuvre une politique de développement durable en interne

- On peut voir les motivations s'essouffler s'il n'y a pas de résultats sur le court terme
- Les effets des actions peuvent rester marginaux s'il n'y a pas une implication de tous les services

Opportunités

Menaces

Préconisations

- Il faut encourager les agents à se former sur des pratiques de leurs activités qui sont en accord avec les principes d'un développement durable.
- Le groupe Agenda 21 interne doit être le relais d'informations auprès des autres agents. Il est important que ce groupe perdure dans le temps même si les membres peuvent changer et évoluer. Pour cela, l'animation et le suivi régulier des réunions avec ce groupe doit être fait par une personne volontaire et motivée.
- Il est important de valoriser les actions réalisées en interne. Elles doivent être connues de tous et même de la population. Mettre en place des indicateurs pour évaluer chaque action et ainsi montrer les résultats accomplis. Cela est encourageant de voir que les efforts effectués sont efficaces.
- Mener des campagnes de sensibilisation et d'informations sur divers sujets tout au long de l'année pour que le développement durable ne soit pas qu'une mode de passage mais un changement sur la durée. Pour cela, l'ADEME a créé un DVD (Clic'ADEME éco-responsabilité-Acteurs publics - 110 euros) qui est un outil d'accompagnement pour la mise en œuvre d'actions de communications auprès des agents. Ce DVD propose une série d'outils prêts à l'emploi (fiches techniques, posters, diaporamas...).

Que fait-on ailleurs ?

Charte d'éco-responsabilité des services

La ville de Pont-du-Château (10000 habitants - Puy de Dôme) s'est engagée dans une démarche Agenda 21. Avant d'appliquer cette démarche aux citoyens, il fallait d'abord que la municipalité s'applique à elle-même les principes qu'elle entendait promouvoir à l'extérieur. C'est pourquoi, les services et la direction de la mairie ont décidé d'agir ensemble pour un mode de fonctionnement interne responsable. Pour cela, les agents ont été initiés et formés aux modalités de mise en œuvre pratique du développement durable dans leurs activités. Ils ont reçu une formation d'une journée réalisée par un représentant d'un bureau d'étude. Des réflexions et des échanges ont été amorcés autour du développement durable. Ils ont ensuite été invités à réfléchir aux améliorations à apporter à leurs pratiques professionnelles. Un groupe de travail interne composé exclusivement d'agents a ensuite été chargé de rédiger une charte d'éco-responsabilité à partir des propositions qui ont été formulées lors de la formation.

Afin de renforcer ce facteur identitaire, un personnage a été créé. Il illustre au quotidien l'engagement des agents et de la direction. De ce fait, la charte n'est ni un listing des bonnes intentions ni un catalogue qui recense les bonnes pratiques en matière éco-responsabilité. Elle fixe au contraire un cadre général d'actions.

Enjeux et défis

Etre éco-responsable dans son administration, c'est agir pour l'environnement de tous et bénéficier d'un lieu de travail plus sain mais aussi prendre en compte des critères sociaux dans ses achats. Limiter la consommation d'eau, réduire la consommation d'énergie, c'est participer à une démarche citoyenne et solidaire pour préserver les ressources naturelles et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Limiter les déplacements automobiles, favoriser l'usage des transports en commun, les modes de déplacements doux et le covoiturage pour aller aux réunions, c'est aussi limiter le stress et gagner du temps convivial ou de lecture.

Etat des lieux

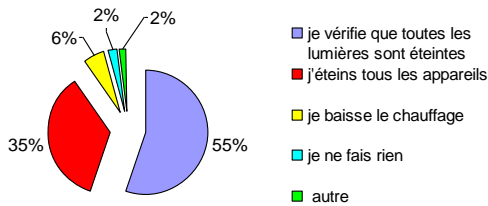
- Récupération du papier et du carton par une entreprise de réinsertion
- Médiathèque : recyclage du papier en bloc note
- Diminution des produits phytosanitaires
- Récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage des plantes
- Plantation de fleurs qui sont moins consommatrices d'eau
- Récupération des copeaux de bois
- Installation de multiprises avec interrupteur
- Extinction des lumières et appareils électriques
- Installation de lampes à économie d'énergie
- Utilisation de quelques produits d'entretien moins nocifs pour la santé et l'environnement
- Récupération des piles, des téléphones portables, des tubes fluocompactes et fluorescents
- Régulation du chauffage dans la mairie
- Collecte des bouchons pour une association
- Récupération des chaussures pour l'association « Toutes pompes dehors »
- Récupération des cartouches d'encre pour l'association « Emmaüs »
- Récupération des huiles de friture du restaurant scolaire
- Les papiers confidentiels sont broyés puis récupérés par une entreprise de réinsertion
- 6 % du personnel de mairie sont des personnes handicapées
- Achats responsables (voir fiche « Développement d'un politique d'achats responsables »)

Idées/perception des agents

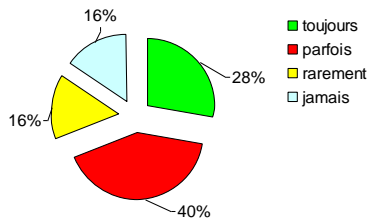
- Entretien des arbres du parc de la médiathèque
- Adhérer à une structure de ressources documentaires sur la thématique du développement durable
- Le tri n'est pas bien fait car il n'y a pas assez d'information sur ce qui se tri et ce qui ne se tri pas
- Gaspillage de l'eau en bouteille. Mettre une fontaine à eau
- Dans les écoles : remettre des torchons pour s'essuyer les mains
- Plus de sensibilisation sur la consommation d'électricité (surtout dans les écoles)
- Utilisation de produits d'entretien écologiques
- Envoyer moins de courriers et fonctionner plus avec le mail
- Inciter au transport en commun en payant la moitié du ticket des agents
- Inciter au covoiturage
- Mettre une fontaine à eau du robinet ou utiliser des carafes d'eau
- Acheter du papier recyclé
- Acheter un véhicule électrique
- Faire un compost avec les déchets organiques de la cafétéria
- Définir une période maximale de chauffage

Et les agents ?

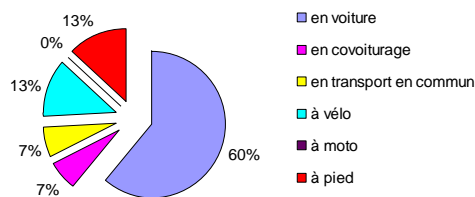
Quand je quitte mon bureau le soir :



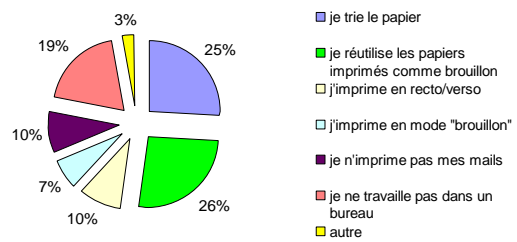
Je consomme de l'eau minérale :



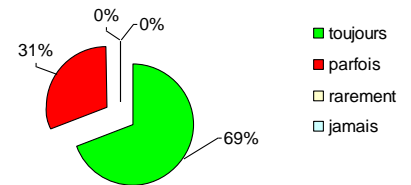
Je viens au travail :



Pour réduire mon impact environnemental au bureau :



Je veille à ne pas gaspiller l'eau :



Atouts

- Dans beaucoup de services il y a un souci de préservation des ressources
 - Beaucoup de déchets sont triés et récupérés
 - Implication de beaucoup d'agents pour réduire leur impact environnemental
-
- De plus en plus de personnes font attention à leur consommation d'eau et d'énergie chez eux et le retransmettent au travail
 - Il y a une réelle demande pour avoir plus d'informations sur les éco-gestes

Faiblesses

- Beaucoup de personnes viennent en voiture au travail
 - Distribution de bouteilles d'eau minérale
 - Il n'y a pas de communication sur les éco-gestes au travail (exemple : éteindre les lumières en partant)
-
- De bonnes résolutions peuvent être prises puis très vite oubliées au bout d'un certain temps
 - Certaines actions peuvent entraîner des coûts

Opportunités

Menaces

Préconisations

- Développer les éco-gestes en interne. Par exemple, établir une liste de tâche qu'une personne s'engage à faire pendant une durée déterminée : ex - Vérifier que les robinets de la mairie ne fuient pas - Vérifier le soir que toutes les lumières sont éteintes ou bien rappeler de temps en temps qu'il faut éteindre en sortant...
- Possibilité d'échanger des bonnes pratiques via l'intranet ou le panneau d'affichage à la photocopieuse. Informer sur ce qu'il est possible de faire. A réaliser en partenariat avec le groupe projet Agenda 21 interne.
- Echanger avec des collègues d'autres collectivités qui sont dans la même démarche.
- Sur la question des déchets, il serait intéressant de faire venir un ambassadeur du tri de Nantes Métropole pour que tout le personnel soit informé sur ce qui se met réellement dans la poubelle de recyclage.
- Programmer les imprimantes pour qu'elles impriment, par défaut, en recto-verso et/ou en mode brouillon.

Enjeux et défis

S'engager dans une démarche d'exemplarité des services ne peut se faire sans la contribution et l'association de tous les agents. Un des principaux pilier du développement durable est la participation. Les décisions doivent donc être prises en concertation avec tous les agents concernés. L'appropriation des enjeux ainsi que la participation des services est primordiale pour arriver à des résultats probants. C'est pourquoi, la transversalité ainsi que la communication entre les services sont indispensables. A cela s'ajoute et va de pair avec l'ambiance et la convivialité au travail. La notion de bien-être au travail est donc très importante, et entre tout à fait dans les enjeux d'un développement durable.

Etat des lieux

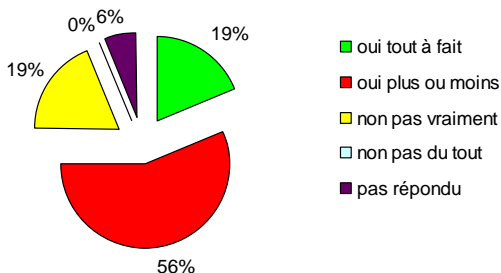
- Réunion des responsables de services administratifs et techniques 1 fois par mois
- Repas avec les services administratifs et techniques 2 fois par an
- 1 réunion avec le personnel scolaire à chaque rentrée
- 1 intranet pour les services administratifs où sont stockées toutes les informations (dont les comptes- rendus de réunions)
- 1 panneau d'affichage dans la salle du photocopieur
- 1 salle de cafétéria avec mise à disposition de thé (biologique et équitable) et de café

Idées/perception des agents

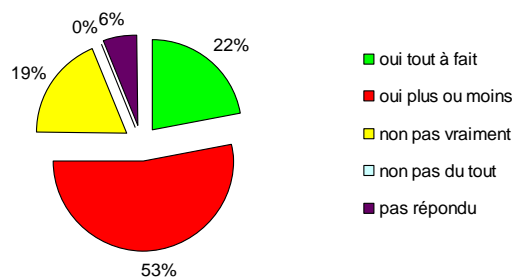
- Manque de réunions interservices culture-jeunesse
- Pas de réunion pour présenter les différents projets des services
- Les informations arrivent de façons aléatoires avec retard
- S'il y a une demande, l'information remonte rapidement
- Communiquer autrement avec les écoles
- Entre les services la communication est difficile car tout le monde n'a pas de mail ou un accès à internet sur son lieu de travail
- Faire un sondage pour savoir qui serait prêt à donner son mail personnel pour recevoir des messages de la mairie
- Il serait intéressant d'avoir une copie du compte-rendu du Bureau Municipal ou bien un compte-rendu ciblé pour les services car il y a des informations qui n'arrivent pas dans les services
- Projet de repas de Noel avec tous les services
- Pas de réunion entre le personnel de restauration et les surveillants de la cantine
- Le compte-rendu des réunions de service est diffusé à tous mais ce serait plus participatif s'il y avait tout le personnel
- Faire des réunions qui réunissent plus de personnes
- Faire des groupes de réflexion
- Entre les services, bonne communication et concertation

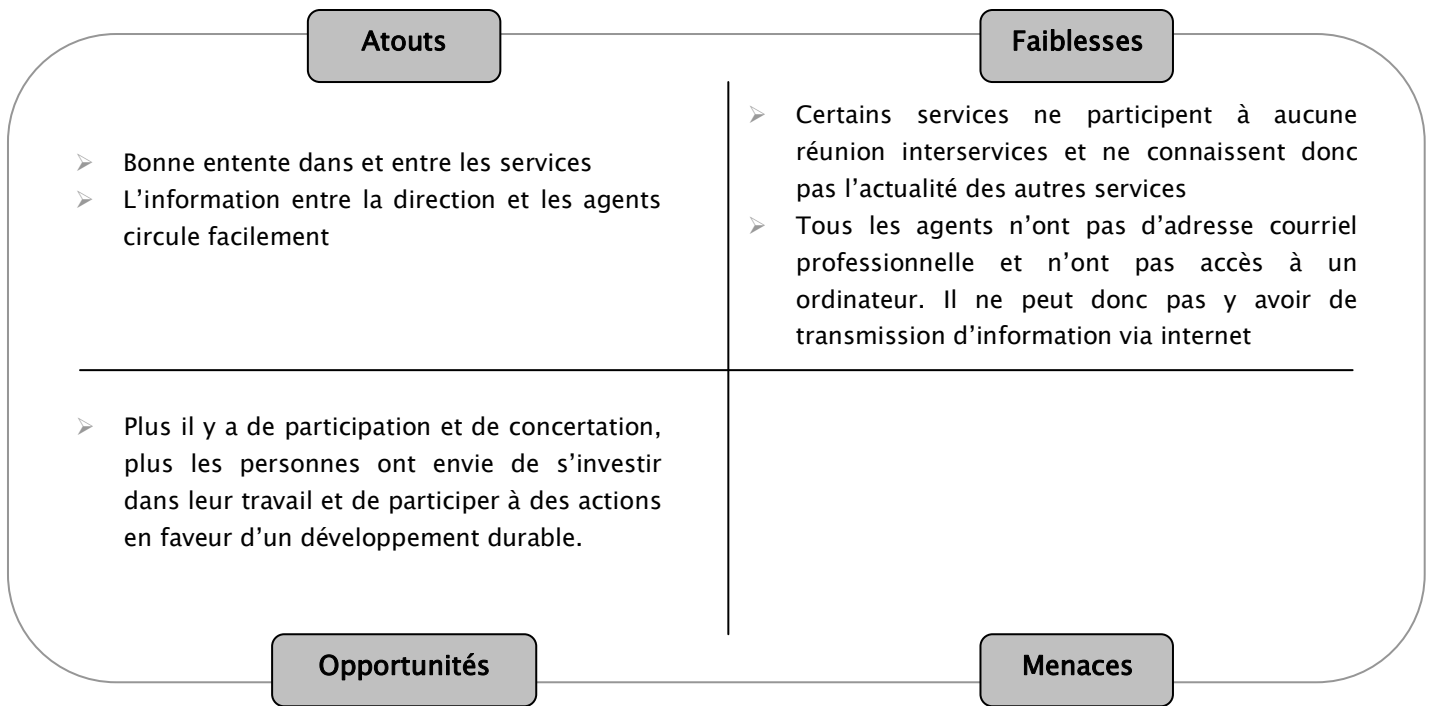
Et les agents ?

Je suis bien informé sur la vie des services de la mairie :



Je suis bien informé sur les projets en cours à la mairie :





Préconisations

- Créer des moments conviviaux autour du développement durable. Exemple :
 - Organiser un petit déjeuner ou un apéritif durable où les produits utilisés seront biologiques et/ou équitables. Une exposition ou une action pourrait aussi être présentée lors de ce moment là.
 - Organiser des projections de films
 - Organiser des ateliers de discussion sur un sujet précis (en dehors du groupe interne Agenda 21)

Le but est de parler du développement durable dans un contexte différent, plus attractif et détendu et avec tout le personnel municipal.

- Permettre à tout le personnel d'accéder à un ordinateur et leur créer des adresses courriels. Cela permettrait d'économiser du papier mais aussi de transmettre plus rapidement et plus facilement les informations.
- Possibilité de faire au moins une réunion par an avec tous les services.

Que fait-on ailleurs ?

Un apéritif durable

La ville de Pfaffenhoffen (3500 habitants - Bas-Rhin) a organisé un apéritif durable où agents et élus étaient conviés. Le jus de pommes et la bière étaient biologiques et locales. Les tartes et cakes étaient faits maison et avec des légumes de saison. Le but était de parler du développement durable en dehors d'une atmosphère de travail. Cela a permis de définir les problématiques et enjeux liés à ce concept. Une exposition sur les principaux thèmes du développement durable était aussi présentée. Les personnes ont pu poser des questions et se familiariser avec des notions qui, parfois, ne sont pas toujours très claires.

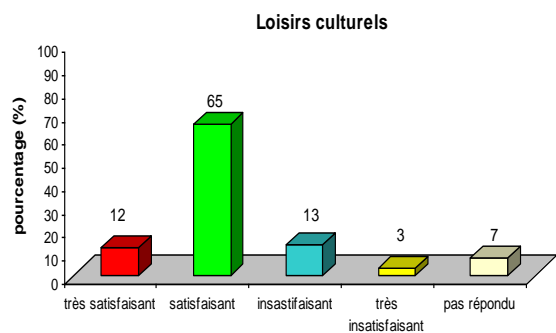
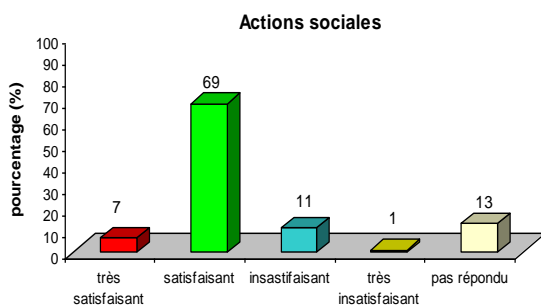
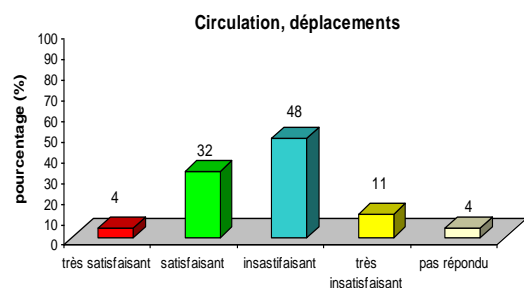
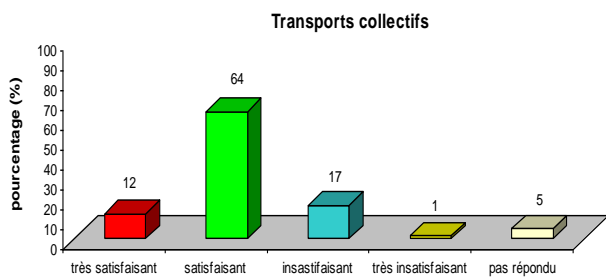
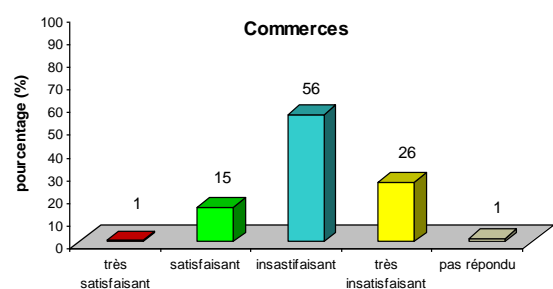
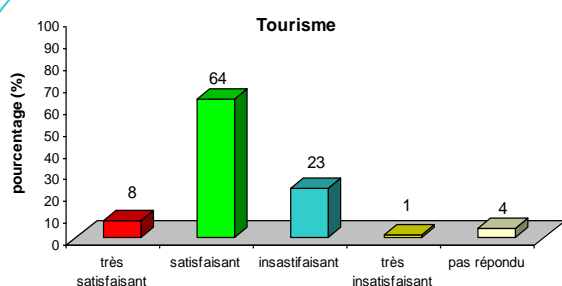
Résultats de l'enquête habitants

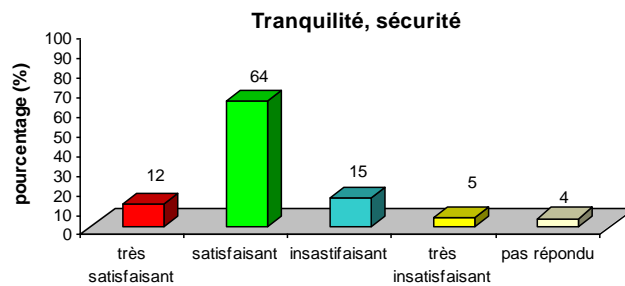
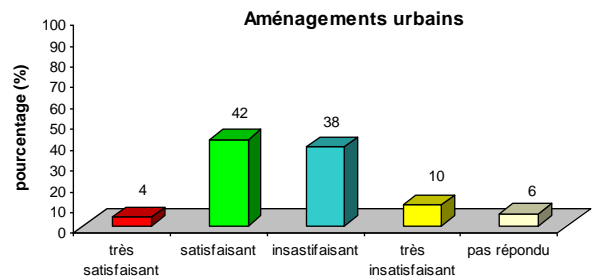
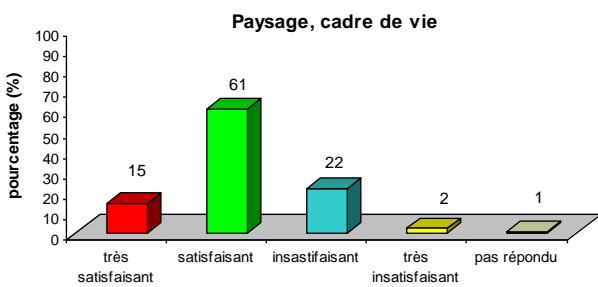
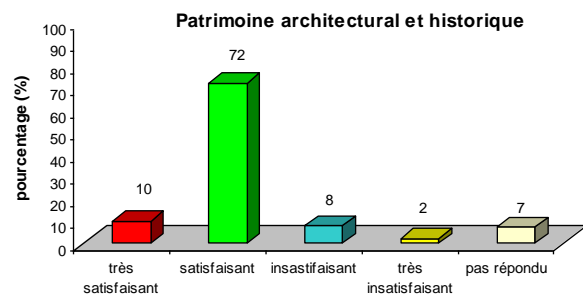
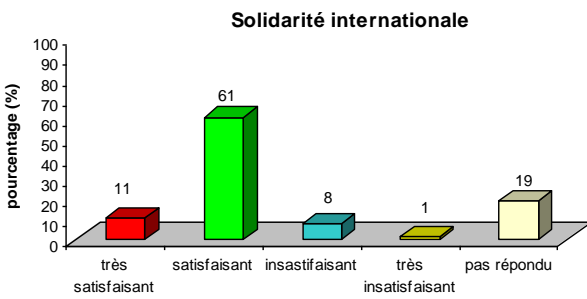
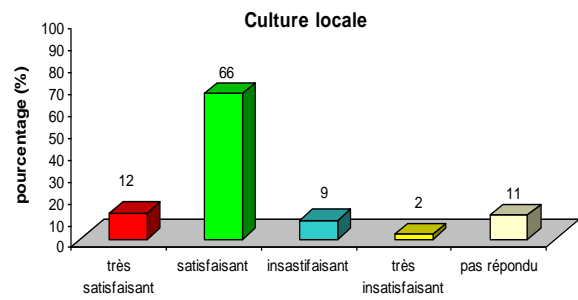
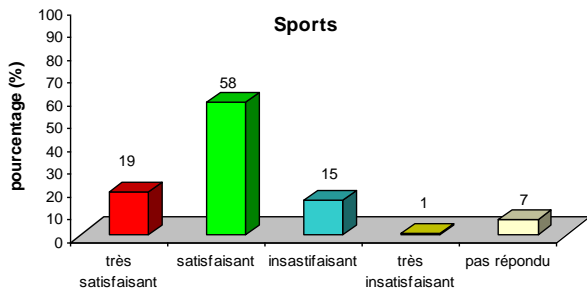
Pour un développement durable et solidaire

à Saint-Jean-de-Boiseau

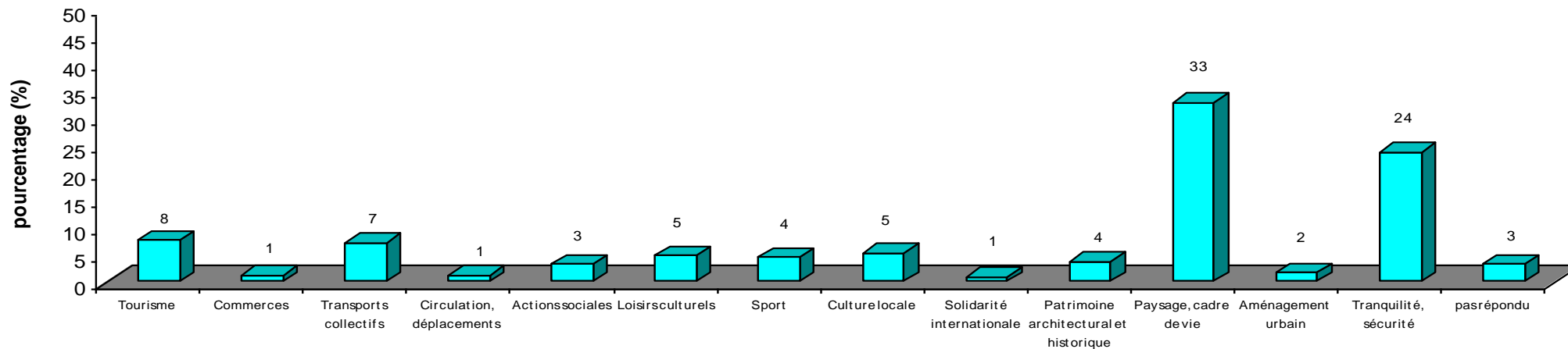
Nombre de questionnaires renvoyés : 140 (= 8 % des foyers)

Votre perception de Saint-Jean-de-Boiseau ?

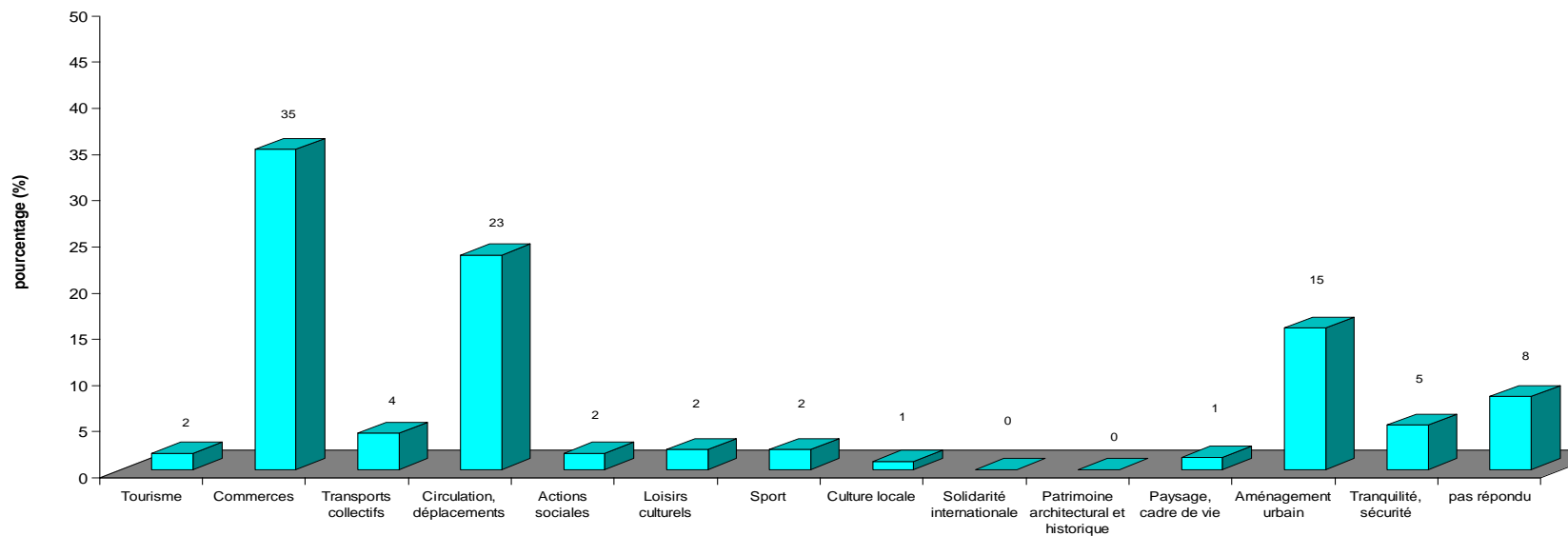




Quels domaines appréciez-vous le plus en vivant à Saint-Jean-de-Boiseau?

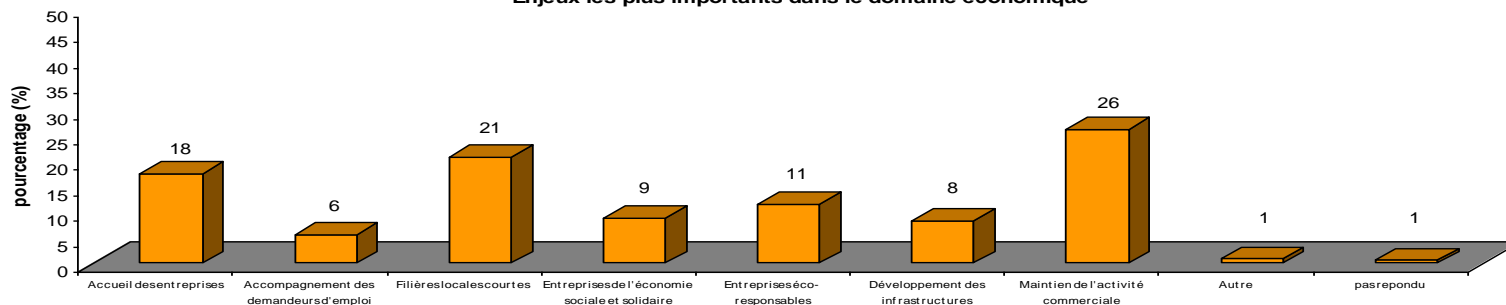


Quels domaines appréciez-vous le moins en vivant à Saint-Jean-de-Boiseau ?

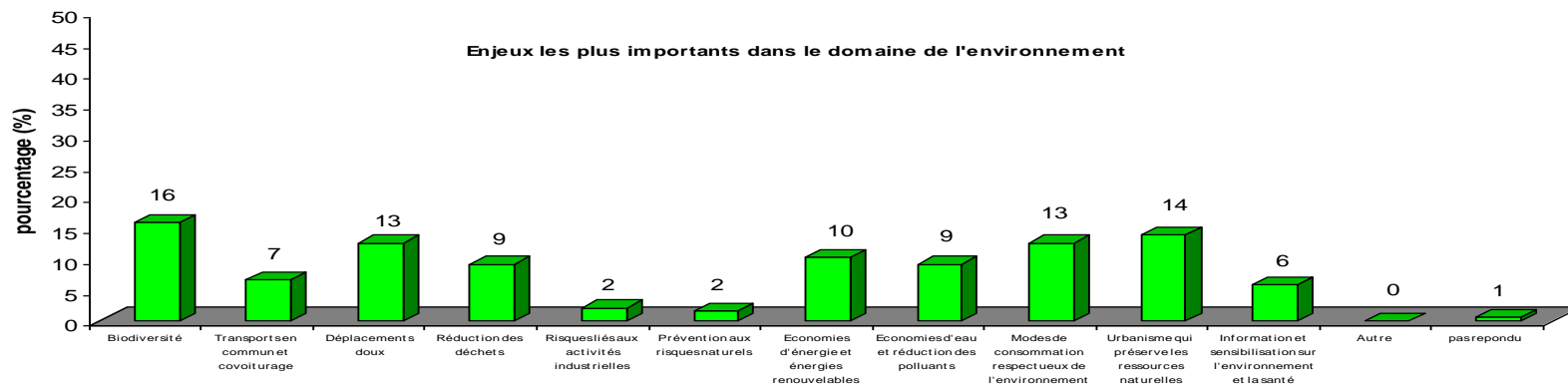


Quels sont les principaux enjeux d'un développement durable et solidaire à Saint-Jean-de-Boiseau ?

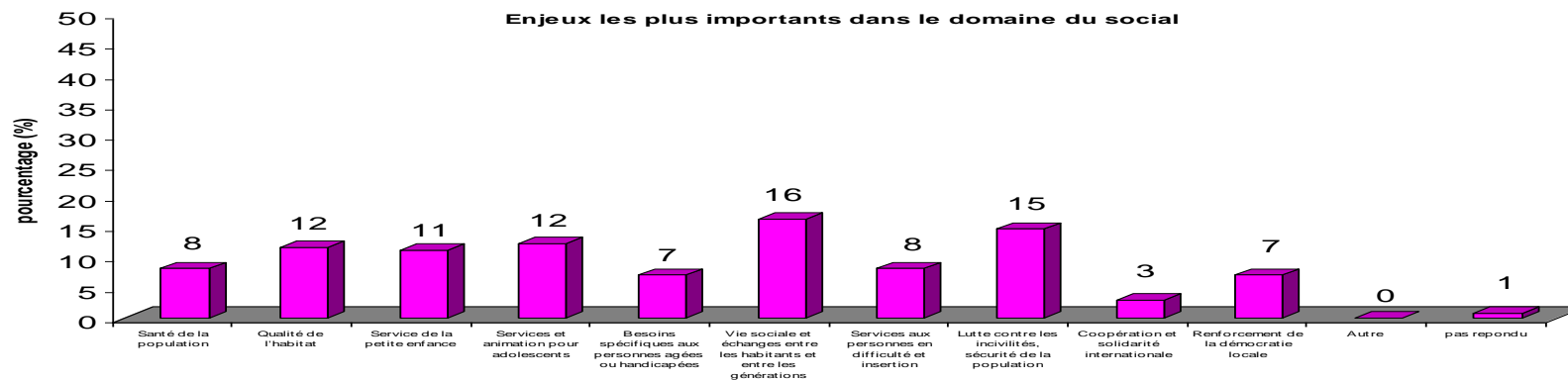
Enjeux les plus importants dans le domaine économique



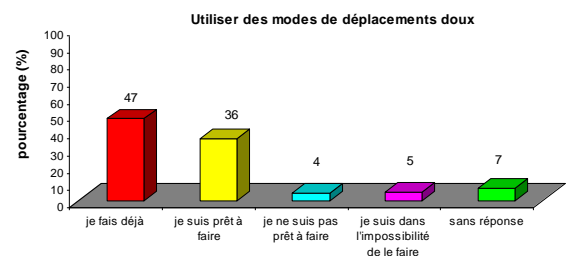
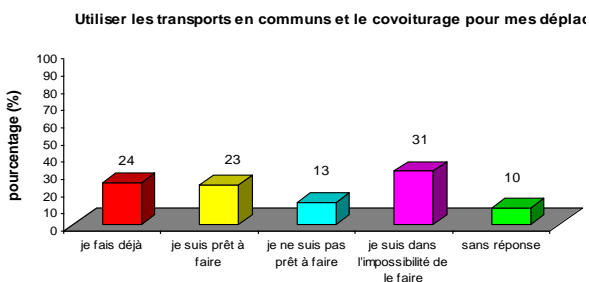
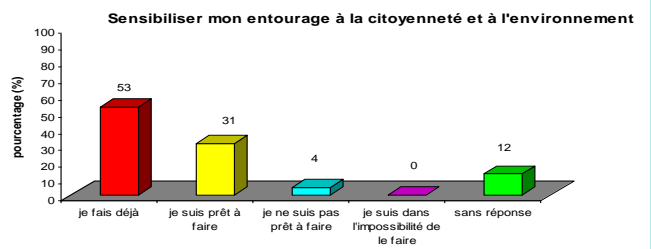
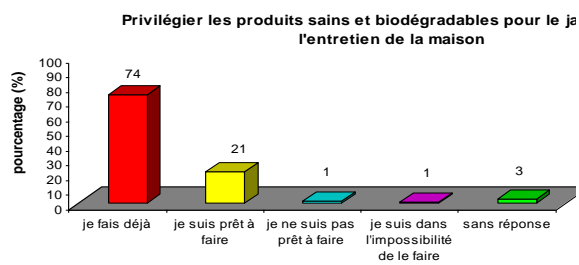
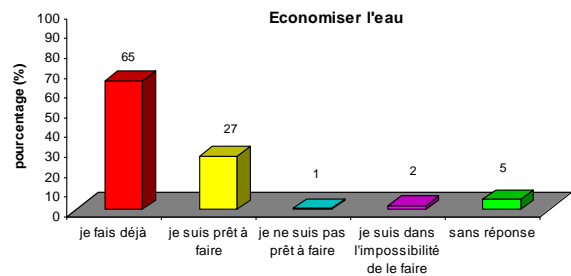
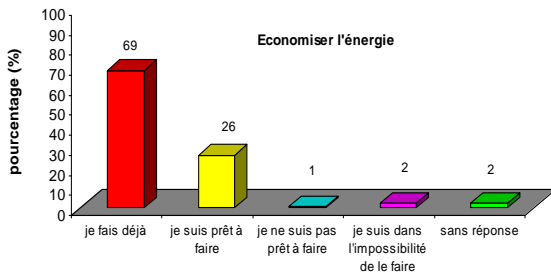
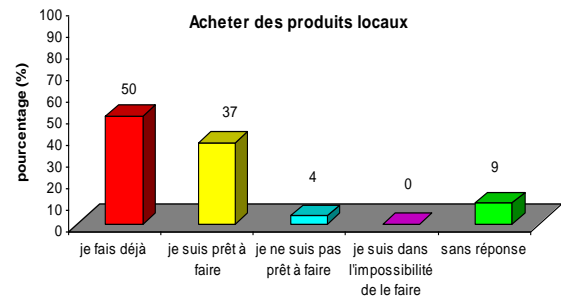
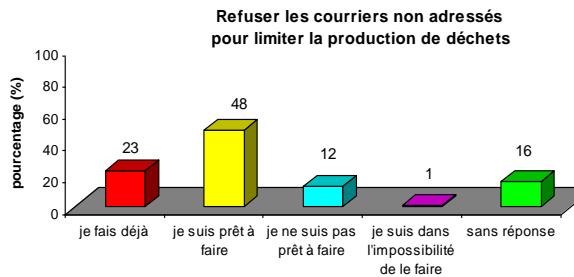
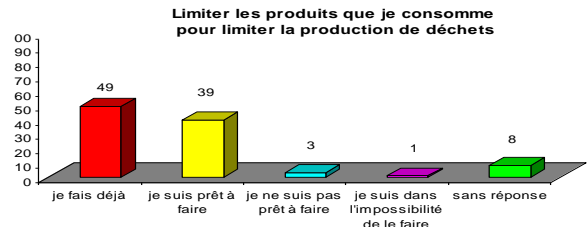
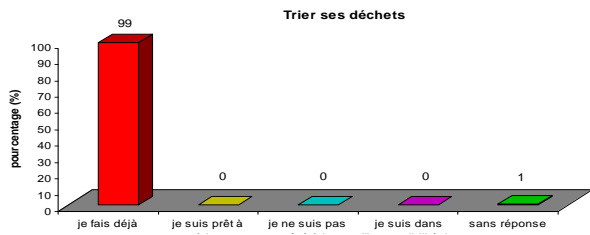
Enjeux les plus importants dans le domaine de l'environnement



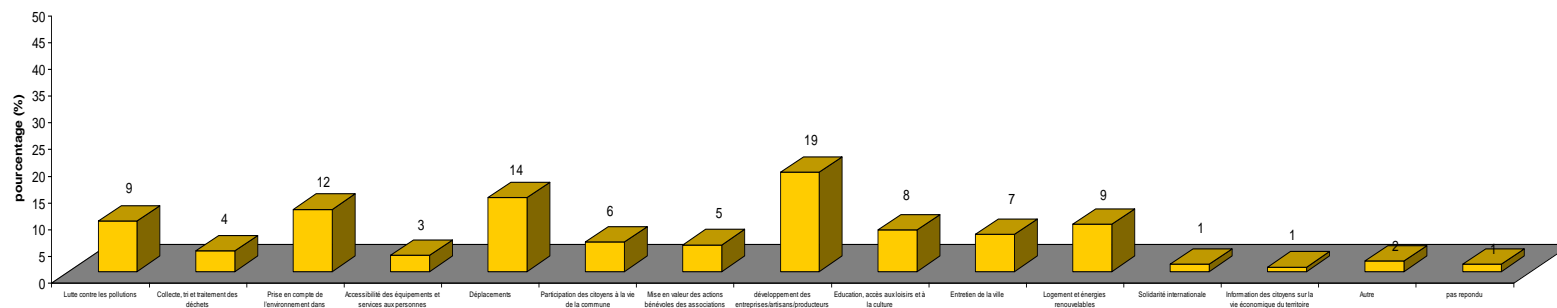
Enjeux les plus importants dans le domaine du social



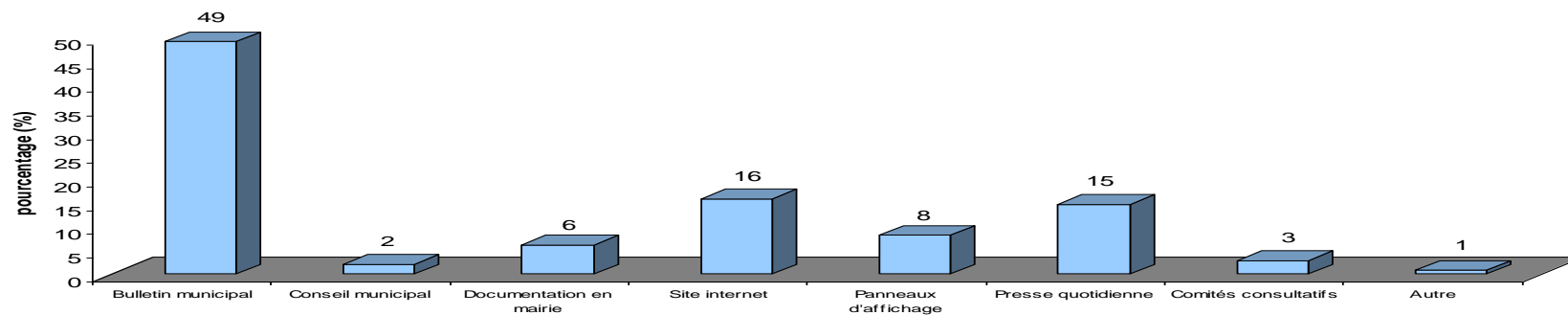
Quels gestes pour l'amélioration de l'environnement faites-vous ?



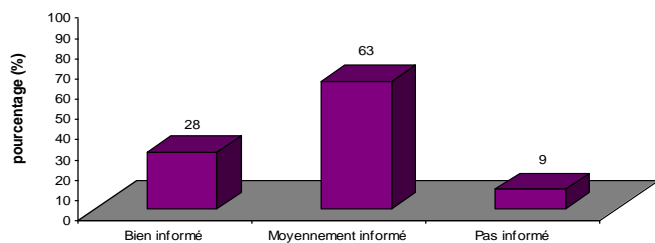
Quelles sont les thématiques sur lesquelles la commune de Saint-Jean-de-Boiseau pourrait renforcer son action ?



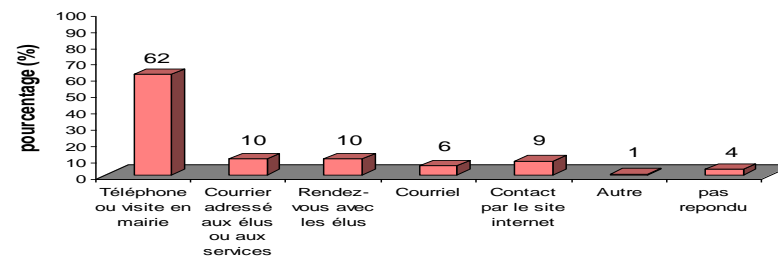
Quel est le moyen d'information et de communication sur la vie et les projets locaux le plus important pour vous à Saint-Jean-de-Boiseau ?



Sur les projets menés par la ville, vous considérez que :

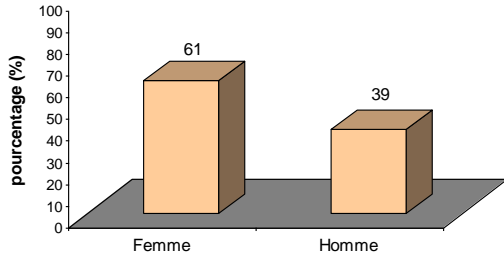


Quel moyen d'expression privilégiez-vous pour transmettre vos demandes et attentes ?

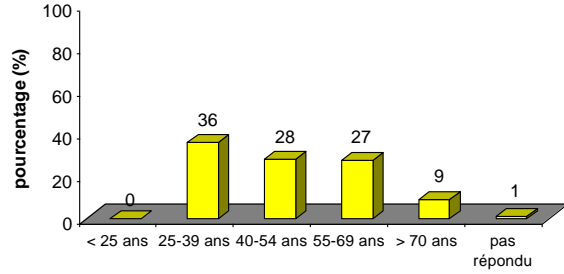


Informations sur les personnes ayant répondues à l'enquête

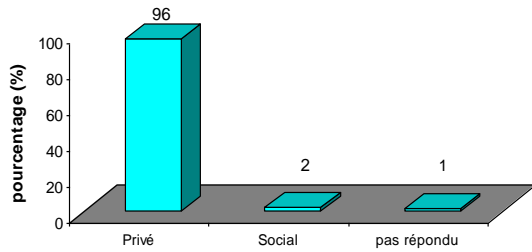
Sexe



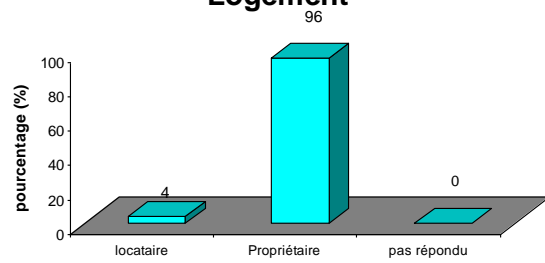
Age



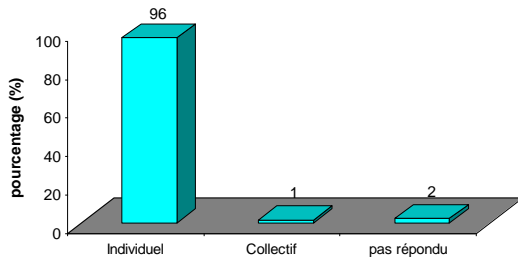
Logement



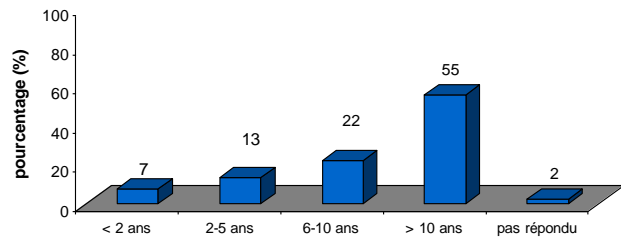
Logement



Logement



Temps de résidence à St Jean



Profession

